

au cœur du social

OPTIONS

**CADRES
ET TRAVAIL**
UN SONDAGE
UGICT
Page 30

**PETITE
ENFANCE**
Quelle
prévention ?
Page 46

Les travailleurs
du social gèrent
l'urgence
et la pénurie ;
ils se mobilisent
autour de la défense
de leurs pratiques
professionnelles
et des enjeux
de citoyenneté...
Pages 16 à 27

Faire société
Tout un travail

Résister Proposer S'organiser



Options

Au cœur du social

L'outil du déploiement de la Cgt
en direction des ingénieurs,
cadres, techniciens

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki
RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky
RÉDACTEUR GRAPHISTE

Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2012



éditorial

Vous avez dit travail...

L'analyse du sondage sur le vécu au travail des cadres dans la crise, réalisé pour l'Ugict en janvier dernier, confirme des tendances fortes et sans appel.

Une nouvelle dégradation de leur situation accroît leurs motifs d'insatisfaction qui se conjuguent avec de vives critiques envers leurs employeurs, lesquels n'ont tiré aucun enseignement de la crise et de ses causes.

Si le rejet de l'actionnaire est explicite, le sentiment d'impuissance des politiques l'est tout autant. Ainsi, la grande majorité des cadres estime que, en dehors des retraites, les élections à venir n'auront pas ou auront peu d'impact sur leurs conditions de travail, leur qualité de vie, leurs perspectives de carrière.

Le travail semble avoir disparu du débat public, sauf en termes de baisse du « coût », élevée au rang d'authentique fétichisme idéologique. La démarche de la Cgt s'en trouve confortée. Loin d'interpeller les candidats à la présidentielle sur des promesses – qui n'engagent que ceux qui y croient –, il s'agit d'exposer publiquement, comme nous l'avons fait sur les retraites, au Zénith, les analyses et les propositions revendicatives des salariés.

Le slogan « *Laissez-nous bien travailler* », repris avec force au congrès de l'Ugict, porte ainsi les exigences de la transformation du mode de management, des choix de gouvernance et de la nécessaire « définanciarisation », aux plans macro- et microéconomique.

La reconnaissance et la revalorisation du travail doivent réinvestir le débat public. Ces attentes de nos catégories et de l'ensemble des salariés construisent un message syndical fort et valide. La confiance des salariés accordée au syndicalisme lors du mouvement sur les retraites, l'interpellation des jeunes générations à travers leur quête de sens du travail, d'utilité sociale, peuvent trouver des réponses grâce à des débats et des interventions collectives. Ainsi, dénoncer les accords léonins de compétitivité, chantage permanent qui voudrait pousser les salariés à « choisir » entre temps de travail, salaires ou niveau d'emploi, refuser solidairement, y compris à l'échelle européenne, les politiques d'austérité, aussi désastreuses au plan social qu'inefficaces au plan économique, font partie des actes de résistance légitimes.

Les chances d'une véritable transformation sociale passent par l'ouverture de perspectives alternatives de redynamisation de l'industrie, la pérennité et le développement des services publics, une tout autre création et répartition des richesses. Mais il s'agit aussi de donner à chacun, d'ores et déjà, la possibilité d'intervenir sur son vécu au travail.

C'est pourquoi, au-delà des propositions pour transformer la finalité du mode de management, l'Ugict souhaite mettre à plat tous les outils de management, en particulier les questions d'évaluation, en invitant les syndicats et les organisations spécifiques à débattre au conseil national du mois de mai, à intervenir publiquement et à organiser les Rencontres d'Options en avril, sur les questions d'insertion professionnelle et de vécu au travail des jeunes diplômés, pour porter un coup d'arrêt au dumping social dont ils font l'objet. Renforcer le syndicalisme parmi les cadres et les techniciens passe par notre capacité à renforcer leur pouvoir d'intervention sur le travail et l'entreprise.



CANDILLE / OPTIONS

Marie-José Kotlicki
SECRETAIRE GENERALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 7 Code du travail** Une loi inacceptable
- 8 Chômage**
Renforcer les obligations des chômeurs ?
- Europe** Mobilisations contre l'austérité
- 9 Retraite**
Soixante ans pour tous
- Eternit Turin**
Amiante, responsables et coupables
- Jeunes diplômés étrangers**
Toujours indésirables
- 10 Grèce**
Citron pressé...



- 12 Europe**
Un modèle social allemand ?
Entretien avec Armin Duttine,
Directeur du bureau de représentation de ver-di
à l'Union européenne, membre du comité
économique et social européen
- 14 Recherche, enseignement supérieur**
Budget, précarité, externalisations : l'estocade ?
- 15 Crise**
L'Oit critique le modèle allemand
- Rse**
Le commerce des déchets toxiques se porte bien
- Formation**
Politiques du travail et mondialisation

ENCARTS CENTRAUX
• Options Mines-Energie
(16 pages)

focus

ACTION SOCIALE



Faire société, tout un travail

Pages 16 à 27 : Longtemps en première ligne des situations de crise, les travailleurs sociaux sont aujourd'hui eux-mêmes impliqués dans la crise et les nombreuses restructurations qui la manifestent. En Gironde, près de trois cents travailleurs sociaux ou cadres des services médico-sociaux qui accueillent, accompagnent et orientent des centaines de mal-logés ou d'enfants en danger, de personnes âgées dépendantes, d'allocataires du Rsa ou bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat vivent, non sans angoisse, à l'heure d'un partenariat public/privé... L'enjeu de ces secteurs ne saurait se réduire au seul financement de la protection sociale. Il cumule le registre des droits sociaux, celui des institutions, celui des savoirs et enfin le registre de la clinique sous forme professionnelle.

Table ronde avec Corinne Normand, Evelyne Rossignol, Jacques Ladsous

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (mensuel, 10 numéros par an):
- Edition générale 32 €
- Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
- Tél. : 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09
- Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

terrains

28 **Evaluation** En quête de sens



ERIC AUDRAS / MAXPPP

29 **Entretiens** Ce que dit le droit

30 **Cadres** Et voilà le travail !

31 **Prud'hommes**
De trop longs délais

32 **Bloc-notes** Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



DIDIER CRASNAUT / MAXPPP

33 **Lean Management** Faut-il en avoir peur ?

34 **Enquête**
Les cadres et l'entreprise

droits

35 **Temps de travail, droit syndical, égalité professionnelle**
De nouvelles décisions favorables de la jurisprudence

36 **Fonction publique** Le dispositif supprimant la génération de Rtt durant les congés pour raison de santé

hors champs

38 **Paris** Exposition
A la découverte de l'art d'Akseli Gallen-Kallela

39 **Bnf** David d'Angers grand sculpteur de visages en petit

40 **Exposition**
Un parcours initiatique sur le dessus de la tête



SOPHIE CHIVET / UNIVERSCIENCE

platines

43 **Pages russes** A Nantes et ailleurs

bouteilles

43 **Bourgogne** Gevrey-Chambertin

lire

44 **Les polars** COUP DE GUEULE II n'y a pas de mauvais genres...

45 **Les romans** NAUFRAGE Le corps du dépit

hors champs

46 **Petite enfance**
La prévention n'est pas une affaire de couches-culottes !



STEPHANE MORTAGNE / MAXPPP

48 **Abécédaire** Ecole, famille, patrie

sélection

49 **Les livres du mois**

grilles

50 **Echecs et mots croisés**

à propos

Sarkozy : Egée l'affiche mal

Les gens sont méchants. En disant cela, je pense à tous ces malfaisants de la Toile en embuscade qui se sont évertués à détourner le sens du message présidentiel «*La France forte*», en mobilisant qui des saucisses de Francfort, qui le naufrage du *Costa Concordia*. Franchement... Tous ceux qui ont déjà consommé une Francfort – *hot dog* ou choucroute, peu importe – rejetteront l'amalgame avec un Président qui, même enrobé de moutarde forte, aurait peine à faire saliver qui que ce soit. On comprend bien que l'idée n'était pas d'être élogieux, tout le contraire même ; mais justement : c'est injuste pour ce fleuron de notre industrie charcutière lequel, lui, ne fait pas de promesses qu'il ne tienne. Certes, certes, la Frankfurter Würstchen est fumée – ce qui semble aller de pair avec les chiffres annoncés par les sondages – et son origine allemande est vraisemblablement un clin d'œil un peu appuyé au tropisme outre-rhénan dont ne cesse de faire preuve le candidat président. Reste que, comme disait ma grand-mère, on ne joue pas avec la nourriture et, surtout, on ne gâche pas. La mise en parallèle avec Francesco Schettino, le beau gosse qui a conduit le *Costa Concordia* droit sur les récifs pour faire plaisir à un matelot, quasiment un pote, est sans doute moins culinaire mais, soyons honnêtes, plus relevée. Le bilan présidentiel a de longue date dépassé le stade de la choucroute : il y a bel et bien du naufrage dans l'air. N'est-ce pas d'ailleurs Nicolas Sarkozy lui-même qui se campe en capitaine courageux ? Et puis un je-ne-sais-quoi nous susurre à l'oreille que les deux hommes auraient pu partager les mêmes yachts, les mêmes montres. Rapprochés sans doute par un même mépris des règles, lesquelles, par définition, sont toujours pour les autres, et une même affectation pour «*le peuple*». Evidemment, il y a des différences, on les voit de loin. Tenez, si Schettino avait été Sarkozy, il aurait embrayé la marche arrière (c'est juste une image, l'auteur de ces lignes n'ayant jamais barré le moindre paquebot) et foncé à nouveau sur les récifs après avoir promis aux passagers et à l'équipage que la troisième tentative serait – juré ! – précédée d'un référendum. Objet : déter-



miner le cap en dépistant et en punissant ceux qui, parmi les matelots et les passagers, voudraient en changer. Autre différence, non négligeable, Schettino a quitté le lieu du naufrage. Nicolas Sarkozy veut s'y enraciner : l'homme aime le drame. Son choix maritime, d'ailleurs, le trahit. Pouvait-on choisir plus tragique que la mer Egée, lieu fatal d'une double catastrophe, antique et moderne ? C'est dans ses eaux que, sur la base de fausses informations (déjà !), se jette le malheureux Egée, alors roi d'Athènes. Et c'est sur ses côtes que la Grèce est en train d'être suicidée par l'Europe, la Banque centrale et le Fmi réunis. Sarko et Egée ? Mortel casting, comme diraient les jeunes.

Noir et blanc, bande son en prime

L'auteur de ces lignes n'a pas (encore) vu le film aux dix Oscars dans lequel Jean Dujardin, paraît-il, fait merveille. Mais plus il entend le président candidat s'exprimer sur tout en expliquant qu'il n'est que candidat président, plus il comprend l'engouement des Français pour cette résurgence du muet. Le silence peut faire illusion, du moins ne ment-il pas. Et il se prend à rêver : pourquoi cantonner les pantomimes aux salles obscures ? Pourquoi, au contraire, ne pas en faire un élément d'éclairage public ? Imaginons, par exemple, une «*épreuve de muet*» pour la présidentielle. Pensez, juste quelques secondes, à un Nicolas Sarkozy en train d'exprimer par gestes la dimension de justice sociale contenue dans la Tva du même nom ? Ou s'échinant, je ne sais pas, moi, à décrire les racines chrétiennes de la France ou les périls des migrations ? Sauvage, non ? La démocratie y perdrait-elle réellement ? Nicolas Sarkozy, en tout



cas, nous ferait sans doute rire, soit une grosse valeur ajoutée. Hélas! Moins talentueux que Jean Dujardin, *The President* cause. Et le fait en noir et blanc, un mode binaire qui lui sied à ravir. Blanc? Le travail pas cher. Noir? Les chômeurs trop payés. Blanc? Un référendum sur la couleur – noire ou blanche – des rideaux. Noir? Un dialogue social sur les retraites. Blanc? Jeanne d'Arc. Noir? Les homosexuel, les Roms, les fraudeurs, les jeunes, les assistés, les immigrés... L'absence de couleur, hélas, ne suffit pas à garantir une production de qualité. Le scénario tire vite à hue et à dia, et le parti pris photographique – un cadreur expertement droitier – déstabilise l'image jusqu'à provoquer de douloureux torticolis aux têtes équilibrées. Et la bande sonore «*France forte*» ne fait que souligner la faiblesse du propos. Au final, ne reste que la tentative désespérée d'un vieux cabot désireux de se recaser en jeune premier, en misant sur l'amnésie du public. Un peu *la Vérité si je mens* cinquième remake...

Le peuple : par moi, pour moi et moi

Si Nicolas Sarkozy a finalement décidé de prendre la parole, c'est pour la rendre au peuple. Promis, c'est lui qui le dit. Le procédé est connu et consiste pour l'essentiel à couper la parole à ceux qui parlent. Les... Tous ceux-là. Et quelques autres : syndicalistes, parlementaires, experts, magistrats... Tous bavards bavassant et monopolisant la parole sans la rendre, eux, au Peuple. C'est-à-dire à Nicolas Sarkozy qui, lui, prend la parole pour... voir plus haut. D'ailleurs, s'il s'est tu si longtemps, en tournant son frein sept fois dans sa bouche, c'est justement à cause de tous ces gens-là. Des très compliqués, trop coupeurs de cheveux en douze, si loin, si loin du peuple. Lorsqu'il sera élu, Nicolas II ne fera pas ce qu'a fait Nicolas I^{er}, c'est promis. Il posera des questions au peuple et le peuple tranchera; des questions sur les chômeurs, sur les immigrés. Quelles questions exactement? Ah, ça suffit, l'élitisme, les experts arrogants! Qu'on laisse le peuple s'exprimer, là est l'essentiel, dans la réponse. La question doit s'y plier. Mieux vaut par exemple demander: «*Aimeriez-vous porter une Rolex?*» que «*Avez-vous les moyens d'acheter une Rolex?*» Ou encore plus simple: «*Voulez-vous que les chômeurs restent chômeurs?*» Le bon sens fera le reste. Et permettra que l'on évite d'évoquer des sujets aussi déprimants que la crise, le chômage, l'endettement ou les fins de mois difficiles. Tous sujets sans valeur puisque les valeurs du Président, justement, ne les (re)mettent pas en question. Pas plus d'ailleurs que le rôle des banques, la place de l'industrie ou l'architecture de la fiscalité... Des sujets délicats sur lesquels le silence (*The Artist?*) promet une France forte (Schettino?) mais qui ne sauraient, même en simplifiant la question, se résoudre par référendum. Dans ces conditions, à quoi bon en parler, je vous le demande...

Pierre TARTAKOWSKY

CODE DU TRAVAIL UNE LOI INACCEPTABLE

LA LOI WARSMANN, ADOPTÉE LE 31 JANVIER PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, SOULÈVE LA COLÈRE DES SYNDICATS FO, CFDT ET CGT.



PAUL BOURSIER / MAXPPP

Jusqu'alors, l'architecture du droit qui régissait les relations sociales en entreprise était claire: aucun accord collectif ne pouvait s'appliquer au contrat de travail, à moins de proposer des dispositions plus favorables. Voilà pourquoi le patronat s'inquiétait de l'«*insécurité*» des accords possibles de compétitivité-emploi proposés, à la fin janvier, par le gouvernement. Il le savait: la perspective de négociation sur ce thème débouchant sur une baisse des salaires ou une augmentation du temps de travail pouvait toujours être contestée par les salariés sur la base des termes de leur contrat de travail. Avant même que les négociations prévues pour durer deux mois soient conclues, la majorité parlementaire a calmé ses angoisses: le 31 janvier, à l'Assemblée nationale, elle a adopté la proposition de loi Warsmann. Selon ce texte, «*la mise en place d'une répartition des horaires sur une période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année prévue par un accord collectif*» ne constituerait plus, désormais, «*une modification du contrat de travail*» susceptible d'être contestée par les salariés.

Demain, si le Sénat suit l'Assemblée, les employeurs pourront donc, comme disait l'espéré Jean-François Pilliard, délégué général de l'Uimm, lors d'un débat organisé le 9 février par le cabinet Secafi sur «*Crise, montée du chômage, enjeux de compétitivité*», obliger les salariés à travailler selon d'autres conditions que celles qui avaient été conclues au moment de leur recrutement. Alors qu'aujourd'hui tout un chacun peut exiger le respect de son contrat de travail, en particulier sur les dispositifs relatifs aux horaires et à sa rémunération, demain, sous couvert d'un accord majoritaire signé dans son entreprise, tout recours risque d'être impossible. Les salariés n'auront d'autres choix que d'accepter le chantage emploi contre nouveaux horaires ou/et baisse de salaire, sous peine de devoir accepter un licenciement sans recours. Un texte qui a soulevé la colère de FO, de la Cfdt et de la Cgt. Un «*déni de démocratie sociale*» qui constitue un motif «*supplémentaire*», a déclaré le 8 février la Cgt, pour mobiliser et réussir la journée d'action du 29 février.

Martine HASSOUN

CHÔMAGE RENFORCER LES OBLIGATIONS DES CHÔMEURS?

Durcissement des règles d'indemnisation, obligation ou simple droit à la formation des demandeurs d'emploi? Difficile de suivre les intentions du président candidat tant, du jour au lendemain, elles varient. Restent sa proposition d'un référendum et la tentation, une fois encore, de désigner les chômeurs à la vindicte populaire. Quelques précisions s'imposent alors. Tout d'abord, sur la réalité de l'indemnisation des demandeurs d'emploi: au dernier pointage, trois millions et demi de salariés se déclarent à la recherche d'un emploi ou en situation de sous-emploi. Et, selon les chiffres fournis par Pôle emploi, un million de moins



FABRISSA DELAVILLE / MAXPPP

perçoivent une allocation chômage, formation et préretraites. Etre chômeur aujourd'hui ne permet pas de profiter d'un système trop généreux. D'autant que, dès son inscription, un chômeur doit définir son «*projet personnalisé d'accès à l'emploi*» qui posera les bases des offres raisonnables qu'il ne pourra refuser plus de deux fois.

Concernant l'idée émise de conditionner les allocations à une obligation de formation, que le président de la République se souvienne: durant ces cinq dernières années, son gouvernement n'a eu de cesse d'entamer tout ce qui pouvait la développer en démantelant les services de l'Afpa, en supprimant l'allocation de fin de formation ou en n'accordant pas à Pôle emploi les moyens nécessaires pour recevoir les usagers. C'est vrai, 10% seulement des salariés privés d'emploi enregistrés se forment. «*Mais combien aimeraient pouvoir le faire et se le voient refuser?*» demande le collectif Cgt-Chômeurs. La réalité n'est pas celle que le «*désormais candidat*» veut faire croire. L'Insee vient de publier sa dernière «*Photographie du marché du travail*». Des chiffres qui montrent que, depuis 2008 et surtout 2009, le chômage n'a cessé d'augmenter, y compris parmi les catégories jusque-là les plus préservées. De 2008 à 2010, le chômage des cadres a crû de 36,6%, passant de 130 000 à 177 000 personnes. Ce que veut Nicolas Sarkozy est simple, déclarait à la mi-février Bernard Thibault: il veut «*diviser le pays*», «*livrer en pâture les chômeurs*» pour «*détourner les regards sur les vraies raisons de la crise*». M.H.

EUROPE MOBILISATIONS CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Avec le durcissement de l'austérité comme seule réponse de la part des dirigeants européens à l'aggravation de la crise, la Cse (Confédération européenne des syndicats) a appelé à une journée d'action européenne, le 29 février, à la veille du Conseil européen. Partout en Europe, les syndicats se mobiliseront pour imposer «*le travail et la justice sociale*» au centre des priorités politiques. En France, dans une déclaration commune, les organisations syndicales Cfdt, Cgt, Fsu, Solidaires et Unsa condamnent à nouveau les mesures d'austérité qui «*produisent d'énormes dégâts sociaux. On ne peut pas continuer à imposer des mesures [...] qui appauvrissent de plus en plus de salariés, de chômeurs et retraités*». Dans ce cadre, les organisations Cgt, Fsu, Solidaires et Unsa veulent faire du 29 février «*une puissante journée d'actions passant notamment par des rassemblements et des manifestations interprofessionnelles*», dans l'unité la plus large. La Cfdt, réunie en conseil national, a confirmé son implication dans l'appel lancé par la Confédération européenne des syndicats, tout en refusant «*de faire du 29 février une mobilisation à caractère politique sur les enjeux nationaux*». Elle n'appellera donc pas, au niveau national, à des arrêts de travail. C.L.



PIERREHECKLER / MAXPPP

ENSEIGNANTS: DES MASTÈRES EN TOC

369

700 000 €

(au lieu des 707 millions escomptés), c'est, selon la Cour des comptes (Cdc), la somme économisée par l'État en 2011 grâce à la réforme de la formation des enseignants... Ainsi apprend-on officiellement que l'objectif premier de cette réforme censée revaloriser les métiers enseignants était de faire des économies sur le coût de leur année de formation payée. La Cdc constate pourtant que l'ancien système avait le mérite de mieux former les stagiaires enseignants – qui estiment à 73% que les quelques journées de formation dont ils bénéficient aujourd'hui sont inadaptées à leurs besoins. La Cdc rappelle enfin que la dégradation des conditions d'entrée dans le métier se solde par une baisse de 39% des inscriptions aux concours, de 2010 à 2011.

RETRAITE

SOIXANTE ANS POUR TOUS



« Nous en avons pris l'engagement : l'adoption, fin 2010, de la loi réformant les retraites ne mettrait pas fin à notre combat. » Lors du meeting national sur les retraites que la Cgt a organisé au Zénith de Paris, c'est ainsi que Bernard Thibault s'est exprimé devant les six mille militants présents dans la salle. Objectif : « Remettre à plat l'ensemble du dossier, explorer les pistes arbitrairement fermées par le patronat et les gouvernements et ouvrir les négociations qui n'ont jamais eu lieu », pour obtenir le rétablissement de la retraite à soixante ans pour tous et la reconnaissance des métiers pénibles.

C'est au nom, en particulier, de la crise et des évolutions démographiques que la réforme de 2010 a été mise en œuvre. Une affaire de « bon sens », ne cesse de dire Nicolas Sarkozy, qui l'a de nouveau répété lors des vœux aux forces économiques, en affirmant : « Nous gagnons une année d'espérance de vie tous les quatre ans ; si nous ne cotisons pas plus longtemps, qui paiera les retraites ? » A cette interrogation, la Cgt répond par une autre question : à quoi sert de reculer l'âge de départ à la retraite quand un salarié sur deux n'est plus en activité quand il liquide sa pension ? Sur le fond, a argumenté Bernard Thibault, « chacun sait que, sur le très long terme, ce qui va être déterminant pour faire face aux besoins de financement sera le nombre de personnes réellement au travail, leur niveau de qualification, le volume des investissements et l'importance du progrès technique ».

Sur ces points, le gouvernement reste muet.

En précisant à nouveau les propositions de la Cgt pour un financement alternatif de la protection sociale (extension de l'assiette des cotisations à tous les éléments de la rémunération, mise à contribution des revenus financiers...), Bernard Thibault a réaffirmé les objectifs pour lesquels se bat la Cgt : la retraite à soixante ans pour tous et une vraie reconnaissance de la pénibilité. Mais aussi : la redéfinition de ce qu'est « une carrière complète », en intégrant les périodes d'études ou d'inactivité forcée ; un niveau de pension d'au minimum 75 % du salaire d'activité avec un plancher égal au Smic ; une indexation des pensions liquidées sur l'évolution des salaires des actifs. C.L.

En savoir plus sur <www.cgt.fr>.

JONATHAN REBOAH / MAXPPP

SAMI BELLOUMI / MAXPPP

ETERNIT TURIN AMIANTE, RESPONSABLES ET COUPABLES

Seize ans de prison pour les deux principaux dirigeants d'Eternit Italie, le verdict du tribunal de Turin, le 13 février, est historique à plusieurs titres : premier grand procès, qui plus est au pénal, contre des exploitants d'amiante, qui seraient à ce jour responsables de trois mille décès, première condamnation à de la prison ferme et à des dommages et intérêts qui pourraient atteindre près de 300 millions d'euros. Ce jugement, même s'il ne ressuscite pas les morts et ne guérira pas les malades, rend justice aux travailleurs de l'amiante et à la ténacité des associations de victimes malgré les pressions et la lenteur des procédures. Les associations françaises, dont l'Andeva, les syndicats, parmi lesquels la Cgt, se félicitent de cette première victoire, en soulignant que ce qui a été possible en Italie doit aussi l'être en France, où la catastrophe sanitaire, qui a déjà fait de nombreuses victimes, devrait en faire près de cent mille au total. La première plainte déposée dans l'Hexagone date d'il y a quinze ans, et il n'y a toujours eu aucun procès, alors que les responsabilités sont établies : la toxicité de cette fibre est connue depuis le début du xx^e siècle, certains



pays l'avaient interdite des décennies avant que la France où l'Italie s'y résolvait enfin... ce qui n'empêche pas d'autres pays (Chine, Inde, Russie) de continuer de l'exploiter... V.G.

JEUNES DIPLÔMÉS ÉTRANGERS TOUJOURS INDÉSIRABLES

Officiellement, depuis le 12 janvier, la circulaire du 31 mai 2011 restreignant la possibilité pour les étudiants étrangers diplômés en France d'y avoir une première expérience professionnelle a été remaniée, et toute expulsion est bloquée dans l'attente d'un réexamen des dossiers par les préfectures. Dans les faits, pourtant, il ne se passe rien, comme le dénonçaient encore des centaines de jeunes diplômés étrangers en manifestant, le 11 février, dans plusieurs villes de France avec leurs camarades français, dont nombre d'étudiants de grandes écoles, et avec le soutien des nombreuses organisations signataires de la plate-forme commune du 5 décembre 2011, dont l'Unef, la Confédération étudiante, la Cgt, la Fsu, Resf, la Cimade, la Ldh, etc. Avec une revendication unique : l'abrogation de cette circulaire, ses aménagements ayant rendu encore plus complexes les démarches administratives et ne permettant de débloquer aucun dossier, laissant des centaines de jeunes diplômés sans ressources et sans perspectives claires quant à leur avenir en France ou ailleurs. Tandis que les universités françaises annonçaient leur regroupement en entités plus visibles pour leur assurer plus d'attractivité à l'échelle mondiale, les étudiants français qui manifestaient ce 11 février brandissaient des pancartes en anglais : « Students of the world, do not come to France. » Pour l'heure, ils risqueraient en effet de toujours se heurter à un « choc des civilisations »... V.G.

Grèce: citron

Le toujours plus d'austérité imposé aux Grecs va alourdir la dette publique, perpétuant ainsi le cycle infernal de la récession. Cette vague d'austérité vise aujourd'hui l'Europe entière. Il est urgent de combiner solidarité avec les Grecs et résistance à l'austérité en France. C'est le sens de la journée d'action européenne du 29 mars à l'appel de la Confédération européenne des syndicats.

UN COUTEAU SOUS LA GORGE

Pour se voir octroyer une aide de 130 milliards d'euros, le gouvernement grec est sommé de faire en sorte que le Parlement grec approuve sans discussion un nouveau plan de rigueur; ensuite, de dégager les voies et les moyens d'une économie supplémentaire de 325 millions d'euros; enfin, d'obtenir des partis au pouvoir l'engagement formel de mettre en œuvre les réformes prévues, quels que soient les résultats des élections législatives à venir.



pressé...



VOTE DE RATIFICATION, NUIT DE COLÈRE...

Dans la nuit du 12 février, cent quatre-vingt-dix-neuf députés grecs ont souscrit aux oukases de l'Union européenne, du Fmi et de la Banque centrale européenne. Ces mesures accentuent la récession et plongent le pays dans le chaos et la misère. D'où la nuit de colère qu'a connue le pays tout entier, tandis que le Parlement accordait ce qu'elles réclament aux banques et concédait, ce faisant, que ce n'est plus aux institutions politiques ni aux élus de gouverner.

UN PEUPLE ENTIER VOUÉ À LA PAUPÉRISATION

Au plan social, le peuple grec fait face à des phénomènes de misère et de pauvreté qu'il n'avait pas vécus depuis l'Occupation. Selon Médecins du monde, Athènes vit une véritable crise humanitaire : une personne sur dix se nourrit aux soupes populaires, le ministre de l'Éducation met en place la distribution de repas gratuits dans certaines écoles en réponse aux nombreux évanouissements d'élèves pour cause de malnutrition.

UN MODÈLE SOCIAL ALLEMAND ?



RENATE KOSSMANN

Derrière les prouesses exportatrices de l'économie allemande, se cachent une explosion des repères collectifs, une montée du chômage et de la précarité...
Le système social outre-Rhin vu de l'intérieur.

ENTRETIEN

AVEC

ARMIN DUTTINE

DIRECTEUR DU BUREAU DE REPRÉSENTATION DE VER-DI À L'UNION EUROPÉENNE ⁽¹⁾, MEMBRE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN.

Pour fonctionner, le modèle social allemand nécessitait l'adhésion du patronat et sa volonté d'organiser les relations de travail. Il impliquait aussi une forte présence syndicale dans les entreprises.

(1) Avec plus de deux millions d'adhérents, ver-di est l'un des plus gros syndicats au monde. Il organise les travailleurs des services, du commerce, des médias, de l'imprimerie, de la publicité, du transport, de la santé, de l'eau, des déchets et de l'énergie, des caisses maladie et retraite, des télécommunications, des services postaux, de sécurité, du tourisme et des services publics allemands.

– **Options :** *L'Allemagne est présentée par le gouvernement français comme le modèle social à suivre. Alors, qu'est-ce que ce modèle ? Existe-t-il vraiment ? Et, si oui, sur quoi se fonde-t-il ?*

– **Armin Duttine :** Si modèle social allemand il y a, il n'est certainement pas ce que l'on en dit en France. Bien sûr, l'industrie allemande affiche de bons résultats à l'exportation. Mais cette performance masque aussi une croissance faible, des inégalités et une précarité qui ne cessent d'augmenter. Cette idée, donc, que le modèle social allemand serait un modèle à suivre est largement discutable. Cela étant dit, ce qui a fait ses bases était son système de négociation collective qui, par des accords régionaux ou de branche, des accords d'entreprise et d'établissement, protégeait à la fois les droits et les garanties collectives des salariés et évitait aux entreprises d'entrer en concurrence les unes avec les autres. Pour fonctionner, ce modèle nécessitait l'adhésion du patronat et sa volonté d'organiser les relations de travail. Il impliquait aussi une forte présence syndicale dans les entreprises. Jusqu'au tournant des années 1990, ces conditions étaient réunies. Elles ne le sont plus. Aujourd'hui, sur le territoire de ce qu'était l'ancienne Rfa, 36 % seulement des établissements sont couverts par une convention collective. Et sur ce que représentait l'ancienne Rda, 20 % à peine peuvent en dire autant, ce qui signifie que des centaines de milliers de travailleurs ne disposent plus, chez nous, d'aucune protection, que près d'un cinquième de la main-d'œuvre, aujourd'hui, en Allemagne, travaille pour moins de 10 euros de l'heure... Rien de ce qui peut faire un modèle.

– *Que s'est-il passé pour que l'on en arrive là ? Comment, au tournant des années 1990, le modèle s'est-il désagrégé ?*

– Economiquement, la réunification s'est opérée de manière problématique : non par ces investissements massifs que réclamait l'appareil productif de l'ex-Rda, mais par le versement de prestations sociales qui n'ont répondu en rien au besoin de développement des régions de l'Est. Des milliers d'entreprises ont disparu et, avec elles, des centaines de milliers d'emplois. Le patronat qui, face à l'ouverture des marchés, commençait à changer de stratégie a joué l'affaiblissement du système des conventions collectives plutôt que de les conforter. Il a profité à plein du nouveau contexte qui s'offrait à lui pour organiser le dumping social, pour développer des entreprises en dehors du champ des conventions collectives existantes. Publiquement, le patronat n'a jamais dénoncé le dialogue qui fondait les relations sociales dans le pays. Mais il n'a eu de cesse de mener bataille pour entamer les droits et les garanties collectives reconnus dans les conventions collectives et exclure un nombre croissant d'établissements de toute protection.

– *Vous disiez aussi que, contrairement à ce que l'on croit, le taux de croissance allemand est faible...*

– Hormis ces deux dernières années, il a été tout au long de la dernière période beaucoup plus faible qu'en France. Et l'une des raisons, bien sûr, en est l'austérité salariale dans laquelle nous vivons, la faiblesse des salaires qui n'a cessé d'entamer la demande interne. On le sait peu, mais l'Allemagne est l'un des pays où, au cours de la dernière période, les inégalités ont explosé...

– **Pourquoi, alors, cette fascination ? Pourquoi le modèle allemand est-il érigé en modèle en Europe ?**

– N’oublions pas que l’image de l’industrie allemande n’a pas toujours été celle que l’on connaît aujourd’hui. A l’époque où Karl Marx s’y penchait, les Anglais imposaient l’usage du label « *made in Germany* » pour prévenir les consommateurs que les produits estampillés de la sorte étaient trop bon marché pour être de bonne qualité ! Si le modèle allemand fascine aujourd’hui, c’est pour ses succès à l’exportation. Mais interrogeons-nous : cette performance est-elle imputable à la qualité intrinsèque de ses produits ou à un rapport qualité/prix que la pression sur les salaires a rendu possible ? Et quel avenir pour une telle politique ? Au sein du mouvement syndical allemand, ces questions font débat. Ver-di, l’organisation à laquelle j’appartiens, considère que l’excédent commercial est dû à une trop faible demande intérieure, chose dont nous ne pouvons nous réjouir. S’il existe bien, dans l’industrie exportatrice, des salariés protégés par des conventions collectives, des travailleurs qui disposent de droits et de garanties collectives qui leur assurent un salaire décent, beaucoup de ceux que nous représentons dans le secteur de la fonction publique et des services sont beaucoup moins bien lotis. Un quart des salariés allemands sont des travailleurs précaires. Et, en Allemagne, le secteur de l’intérim n’offre pas les mêmes garanties qu’en France... Un intérimaire gagne en moyenne 30 % de moins qu’un travailleur en poste.

– **Un modèle dual, en quelque sorte ?**

– Oui. Un modèle qui divise les travailleurs et la société. L’Allemagne exporte, c’est un fait. Mais que vaut cette politique si ses citoyens vivent de moins en moins bien, si l’Europe dans laquelle nous négocions les deux tiers de nos produits ne peut plus les acheter ? Cinquante milliards de cadeaux fiscaux sont faits, chaque année, aux plus riches. Autant d’argent qui ne va ni à l’emploi public, ni aux salaires, ni au développement du marché intérieur. L’Allemagne telle qu’elle se développe est une société à deux vitesses dans laquelle, depuis 2001, la diminution des recettes publiques n’a cessé, également, d’entaîner la capacité d’investissement de l’Etat, des *Länder* et des communes. A l’hôpital, dans l’éducation ou les transports, les besoins, aujourd’hui, sont énormes.

– **Le syndicalisme allemand revendique aujourd’hui un salaire minimum. C’est un tournant. Quelles sont vos autres revendications ? Et, plus généralement, comment s’adaptent-elles à la nouvelle configuration sociale dans laquelle il évolue ?**

– Effectivement, nous réclamons aujourd’hui un salaire minimum défini par la loi. C’est la seule façon que nous ayons de garantir à tous, désormais, une rémunération décente. Le niveau que nous réclamons est de 8,50 euros pour commencer et de 10 euros au plus vite. Dans le contexte social qui est le nôtre, dans lequel de plus en plus de salariés sont employés sous contrats à durée déterminée ou employés par des entreprises sous-traitantes, nous demandons aussi que, à travail égal, la rémunération le soit aussi. L’Allemagne a changé. Nous devons nous attaquer aux causes de la précarité que l’on ne connaissait pas il y a une trentaine d’années. Nous devons obtenir une limitation de l’usage des Cdd, la définition de droits pour les travailleurs indépendants et le relèvement d’urgence du niveau des indemnités chômage, qui ne dépassent pas 360 euros et qui, normalement, après un an, disparaissent si l’allocataire dispose d’un certain niveau de patrimoine. Le syndicalisme allemand doit évoluer. Nous ne pouvons rester dans le strict périmètre des entreprises. Nous devons nous ouvrir et donner à tous les travailleurs la possibilité de s’engager pour changer les choses. La jurisprudence sur le droit de grève est, en Allemagne, assez restrictive. Seules les organisations peuvent le faire valoir. Il n’est possible qu’entre deux négociations, après un vote individuel de chaque salarié et uniquement sur des sujets liés aux conventions collectives.

– **Un cadre qui doit changer ?**

– Des questions politiques se posent : celles du modèle de croissance que nous voulons, de la politique fiscale, sociale et de développement des services publics sur laquelle nous voulons asseoir notre prospérité. L’une des questions clés qui se posent aujourd’hui en Allemagne est celle de savoir comment nous pouvons enclencher une dynamique de croissance, à la fois durable et écologiquement orientée. Une telle politique suppose un effort d’investissements publics, par conséquent une réorientation de la politique fiscale. Ver-di revendique que, sur ces sujets aussi, la grève soit possible. Le système de relations sociales doit évoluer. Nous devons permettre aux salariés de devenir actifs, de s’engager pour changer l’ordre des choses.

Propos recueillis par Martine HASSOUN

L’Allemagne a changé. Nous devons nous attaquer aux causes de la précarité que l’on ne connaissait pas il y a une trentaine d’années. Nous devons obtenir une limitation de l’usage des Cdd, la définition de droits pour les travailleurs indépendants et le relèvement d’urgence du niveau des indemnités chômage.



ADRIEN MATTON / MAXPPP

RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR **BUDGET, PRÉCARITÉ, EXTERNALISATIONS: L'ESTOCADÉ?**

LES RESTRUCTURATIONS OPÉRÉES DEPUIS CINQ ANS DANS LA RECHERCHE ET L'UNIVERSITÉ ÉTAIENT CENSÉES EN FAIRE DES ATOUTS MAJEURS POUR L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET LA COMPÉTITIVITÉ INDUSTRIELLE : ELLES SONT EXSANGUES...

Le 17 février, les chercheurs manifestaient une nouvelle fois devant le siège du Cnrs, à Paris, où se tenait un conseil d'administration extraordinaire en vue d'adapter le plan Rgpp pour l'établissement. Tout d'abord en s'adaptant à la pénurie budgétaire (moins 30 % en moyenne pour les laboratoires et même un affaiblissement critique du financement public de certaines grandes infrastructures) puis en réaffirmant l'externalisation – dite « mutualisation » – des fonctions support (administratives) ainsi que la priorité au financement par projet des organismes, le tout piloté par l'Aeres. Il s'agissait aussi de confirmer le recours accentué et massif aux vacataires ou autres contractuels pour compenser – en partie – les départs de titulaires non remplacés, et donc la disparition progressive de nouveaux postes statutaires. L'ensemble des syndicats (Fsu, Cgt, Cfdt, Unsa, Cftc, Solidaires, soutenus par l'Unef, Slr et Slu) tentait une nouvelle fois d'alarmer l'opinion publique et d'interpeller les responsables politiques du démantèlement, des restructurations, de

la fragilisation des budgets de fonctionnement, de la précarisation des équipes, de la déstabilisation organisée du système de recherche et d'enseignement français. Non pas en vue de lui substituer un dispositif plus ambitieux et porteur de perspectives, mais surtout pour tenter d'être plus visible à l'international sur quelques projets d'« excellence » porteurs de débouchés commerciaux, tout en investissant

le moins possible de fonds publics... En attendant, le seul résultat visible, c'est l'affaiblissement des établissements et le découragement de la communauté scientifique et universitaire.

Les laboratoires voient leurs dotations récurrentes remises en cause et leurs financements suspendus à l'adéquation de leur travail aux programmes subventionnés, avec obligation de performance à court terme... et sans droit de regard de leurs responsables sur les orientations ou les moyens humains nécessaires à la réalisation des projets. Les chercheurs espéraient une stabilisation minimale des équipes grâce à la loi sur la résorption de la précarité dans la fonction publique, à

cgt

Pour une recherche d'avenir

La recherche et l'université font partie des outils majeurs pour inscrire le pays dans une nouvelle dynamique intellectuelle et industrielle, mais les enjeux – et plus encore les dispositifs – sont d'une complexité qui ne rendent pas le débat accessible à l'ensemble des citoyens. La Cgt, au travers de son collectif recherche – animé par l'Ugict –, a ainsi entrepris de présenter son analyse et ses propositions pour réorganiser l'ensemble du système, particulièrement mis à mal lors de ce dernier quinquennat. Cela dans une plaquette relativement concise, qui permettra à chacun de mesurer à quel point il ne s'agit pas d'un monde clos à l'écart du monde réel : les expériences et les échanges qui ont lieu dans les laboratoires et dans les amphis participent à définir l'avenir, en articulation avec les dynamiques territoriales, l'innovation industrielle, la vie économique. Téléchargeable sur <ugict.cgt.fr>.

la suite d'un protocole d'accord signé – y compris par la Cgt – le 31 mars 2011 avec le ministère. La loi Sauvadet vient d'être adoptée, le 14 février, *a minima*: pour l'ensemble de la fonction publique, 5,6% des quelque neuf cent mille précaires reconnus par le gouvernement seraient titularisés, et 12,5% des personnes éligibles – ayant cumulé en huit ans six années de contrats auprès du même employeur ou du même poste – bénéficieront d'un Cdi. Mais, dans l'Enseignement supérieur et la recherche, tout a été fait pour contrer en amont les effets de cette loi. La consigne a par exemple été mise en œuvre depuis des mois de ne pas renouveler les contrats des personnes éligibles. Et des amendements de dernière minute non examinés par le Sénat ont été adoptés par l'Assemblée nationale: par exemple, il ne sera pas possible de prendre en compte des contrats cumulés à des postes ou avec des employeurs directs différents, et les Ater ou les doctorants ne pourront pas prendre en compte leurs contrats dans le décompte des six années de travail cumulées. Plus fort encore, un décret du 12 janvier stipule que les personnels en Cdd de catégorie A, autrement dit les chercheurs, enseignants et ingénieurs, n'auront pas le droit de passer les concours spécifiques donnant accès à des postes statutaires!

L'Etat restera donc plus que jamais le champion du recours aux vacataires et contractuels, en particulier dans la recherche, où une enquête menée par les syndicats Slr et Slu établissait, il y a deux ans, le nombre de précaires à... cinquante-cinq mille. Le *nec plus ultra* pour les futurs ou actuels précaires deviendrait de pouvoir bénéficier de «contrats de projets» en préparation qui, quel que soit leur nom de baptême, pourraient permettre jusqu'à neuf ans de travail précaire cumulé.

A l'évidence, le gouvernement a voulu rendre irréversible sa réforme en détruisant l'ensemble des bases sur lesquelles était fondé le système d'enseignement supérieur et de recherche, au point que l'on ne sait plus de quoi les nouveaux dispositifs vont pouvoir accoucher, tant les équipes sont menacées dans leur pérennité, les laboratoires et les universités dans leur survie. Que restera-t-il de la progression des connaissances, de l'intérêt général dans les choix de recherche, de la qualité des coopérations entre équipes et avec les entreprises quand celles-ci ont tous les pouvoirs de décision, même si les financements publics continuent d'être très majoritaires? La communauté scientifique ne baisse en tout cas pas encore les bras: rien n'est irréversible... <

Valérie GÉRAUD

CRISE L'OIT CRITIQUE LE MODÈLE ALLEMAND

«En abaissant le coût du travail par rapport à ses concurrents, l'Allemagne a mis la croissance des pays de la zone euro sous pression, avec des conséquences néfastes pour la viabilité de leurs finances publiques.» Sa politique de déflation salariale «n'a pas seulement amputé la consommation, restée plus d'un point de pourcentage en retrait du reste de la zone euro sur la période de 1995 à 2001. Elle a aussi conduit à un accroissement des inégalités de revenus, à une vitesse jamais vue, même durant le choc de l'après-réunification». Voilà ce que l'on peut lire dans le dernier rapport de l'Oit sur l'emploi, publié à la fin janvier. Une critique sans précédent du modèle de croissance outre-Rhin qui serait, selon ses experts, l'une «des principales causes» de la crise de la zone euro.

RSE LE COMMERCE DES DÉCHETS TOXIQUES SE PORTE BIEN

L'organisation Shipbreaking Platform, Ong rassemblant des groupes de défense des droits de la personne, des droits syndicaux et de l'environnement, travaillant sur la question de la démolition des navires, vient de publier sa troisième liste annuelle des entreprises européennes qui ont envoyé des navires en fin de vie vers les plages tristement célèbres de traitement des ferrailles en Asie du Sud. La réglementation européenne en matière de gestion des déchets interdit aux Etats membres d'exporter des déchets dangereux, y compris ceux contenus dans la structure des navires, vers des pays en développement. Pourtant, pour éviter le coût d'un traitement correct, la grande majorité des compagnies européennes

de transport maritime continue de vendre ses navires à des chantiers de démolition en Asie du Sud. Structures connues pour ne pas appliquer les lois relatives à l'environnement et au travail. Les pays en tête de liste, en 2011, pour le déversement de leurs déchets sont la Grèce (100 navires), la Norvège (24 navires), le Royaume-Uni (13 navires), les Pays-Bas (12 navires), l'Allemagne (11 navires), l'Italie (9 navires), Chypre et la Suisse (5 navires chacun).



MARCELO ESPINOSA / MAXPPP

FORMATION POLITIQUES DU TRAVAIL ET MONDIALISATION

L'Université ouvrière mondiale (Global Labour University – Glu) invite les syndicalistes à présenter leur candidature pour suivre une formation débouchant sur un mastère sur «les politiques du travail et la mondialisation» en Allemagne ou un programme sur «la mondialisation et le travail» en Inde. L'Université ouvrière mondiale qui, depuis sa création en 2004, a formé deux cent quatorze étudiants et étudiantes venus de plus de cinquante pays, offre «un espace où la théorie rejoint la pratique, avec des discussions et la formulation de nouvelles idées pour faire face aux défis mondiaux auxquels les travailleurs et travailleuses sont confrontés». La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 1^{er} mars 2012. A noter que des bourses d'études peuvent être accordées.

Pour plus de renseignements, aller sur <www.global-labour-university.org/>.

Faire société, tout un travail

Pauvreté plus privatisation, quelle misère !

En Gironde, près de trois cents éducateurs, assistantes sociales, travailleuses familiales ou cadres des services médico-sociaux accueillent, accompagnent et orientent des centaines de mal-logés ou d'enfants en danger, de personnes âgées dépendantes, d'allocataires du revenu de solidarité active ou bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat. Ces professionnels de la solidarité vivent aujourd'hui à l'heure d'un partenariat public/privé... Non sans angoisse.

Action sociale et démocratie

L'enjeu de ces secteurs ne saurait se réduire à une seule dimension économique, au seul financement de la protection sociale. Il est aussi qualitatif ou mieux : anthropologique, en raison de la double nature de la question sociale, objective et subjective. Il cumule le registre des droits sociaux, celui des institutions, celui des savoirs et enfin le registre de la clinique sous forme professionnelle.

Des identités professionnelles à la peine

Longtemps en première ligne des situations de crise, les travailleurs sociaux sont aujourd'hui eux-mêmes impliqués dans la crise et les nombreuses restructurations qui la manifestent. Cela vaut aussi bien pour les (ré)organisations du travail que pour celles des territoires et des redéfinitions de rôles. Autant de défis pour l'action collective et syndicale. Notre table ronde avec Corinne Normand, Evelyne Rossignol, Jacques Ladsous.

GERARD BALDOCCHI / MAXPPP



SOMMAIRE

**GIRONDE : LE SPECTRE
DE LA PRIVATISATION**
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

**POINT DE VUE D'ALAIN DRU
PJJ : "NOTRE MISSION EST
SOCIALE, PAS SÉCURITAIRE"**
PAGE 21

**ACTION SOCIALE :
UN OUTIL INDISPENSABLE
À LA DÉMOCRATIE**
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Gironde : le spectre de la privatisation

Seul, nul ne peut tenir debout. Ce que rappelait, il y a quelques mois, le sociologue Robert Castel dans une interview donnée au magazine *Viva*, les travailleurs sociaux le vivent au jour le jour. En Gironde, ils sont près de trois cents, éducateurs, assistantes sociales, travailleuses familiales ou cadres des services médico-sociaux à accueillir, accompagner et orienter des centaines de mal-logés ou d'enfants en danger, de personnes âgées dépendantes, d'allocataires du revenu de solidarité active ou bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat. Un habitant sur dix, dans ce département, vit sous le seuil de pauvreté. Et, ici, un pauvre sur deux dispose de moins de 650 euros par mois, soit près de 140 euros de moins que le revenu fixant ce triste niveau.

Incontestablement, ces professionnels auraient beaucoup à dire sur leur surcharge de travail et les conséquences désastreuses de la diminution des moyens humains dans les services, la souffrance qui les gagne de ne pouvoir répondre aux besoins des usagers ou le mal-être qu'engendre la crainte grandissante qu'ils ont désormais de perdre jusqu'à la confiance des populations qui viennent à eux... Sans doute ne se feraient-ils pas non plus prier pour préciser leurs revendications sur leurs salaires, l'emploi et les qualifications. Pourtant, en ce début 2012, c'est d'une manière insoupçonnée qu'ils préfèrent aborder leur quotidien. Sous prétexte de rénover le patrimoine immobilier dévolu au secteur social et médico-social dans le département, la majorité ...

Avoir confié au groupe Vinci la rénovation et la gestion d'une partie de son parc sous forme d'un partenariat public/privé contredit tous les principes professionnels des agents et l'approche publique et collective du travail social.

Gironde : le spectre de la privatisation

... du conseil général vient de confier au groupe Vinci la rénovation et la gestion d'une partie de son parc. Conclu sous la forme d'un partenariat public/privé, ce contrat, assurent les militants du collectif Cgt des travailleurs sociaux de Gironde, ne contredit pas seulement tous les principes professionnels qui sont les leurs : une approche publique et collective du travail social. Il aggrave un peu plus les conditions déjà fortement dégradées dans lesquels eux et leurs collègues exercent, jour après jour, leurs missions. Depuis des années, dénoncent-ils, le conseil général, au mépris des savoir-faire des personnels, confie l'organisation des projets éducatifs et sociaux du département à des cabinets de consultants.

Vers l'éviction des publics les plus en difficulté ?

Cette fois, il est passé à la vitesse supérieure. Ce n'est plus seulement un conseil que la puissance départementale va chercher sur le marché. Mais des capitaux qui organiseront l'action sociale sur le territoire. Avec ce contrat de partenariat public/privé, assure le collectif Cgt, la majorité départementale a franchi une étape qui risque d'engendrer une dépossession encore plus grande de leur travail des professionnels de terrain. « *Jamais une multinationale, assure Brice Buisson, éducateur spécialisé, n'a investi sans se soucier du retour sur investissement que lui promettait telle ou telle opération. Que demandera, demain, le groupe Vinci pour valoriser ses fonds ? L'éviction de ses structures des usagers les plus difficiles à accompagner, ceux dont les dossiers ne*

peuvent être traités rapidement ? » Et ce n'est pas la promesse toute récente qui leur a été faite de la définition d'un nouveau statut d'« expert » pour les professionnels du travail social de Gironde qui viendra calmer la crainte des adhérents du collectif Cgt. Bien au contraire : « *Qu'est-ce que ce terme ? demande Marie-Hélène Garcia, assistante sociale. Que signifie-t-il ? Nous ne sommes pas là pour satisfaire des logiques économiques désincarnées, pour remplir des fiches et des cases sur les personnes qui viennent à nous. Notre travail consiste à prendre le temps d'écouter la complexité des individus qui viennent à nous et de les aider, dans un cadre public et collectif, à trouver des solutions aux problèmes qui sont les leurs. Non à traiter des dossiers dans lesquels les personnes ne seront plus prises en compte dans leur complexité.* »

Les demandes des travailleurs sociaux sont, depuis des mois, connues de leur employeur : que les responsables territoriaux satisfassent enfin la demande des éducateurs de jeunes enfants et des assistants sociaux éducatifs d'être enfin classés en catégorie A, demande le collectif ; qu'ils augmentent la rémunération des assistantes sociales qui, en fin de carrière, atteint à peine 2 400 euros plutôt que d'entraîner les professionnels du travail social dans une logique qui n'est pas la leur. Jamais le collectif Cgt des travailleurs sociaux du département n'a nié l'exiguïté et la vétusté des bâtiments existants. Encore moins la nécessité urgente d'y remédier. Avec Sud et la Cfdt, les élus Cgt au Chsct n'ont même jamais cessé de dénoncer le scandale qu'il y a à contraindre les personnels à s'entasser parfois à cinq dans une pièce de huit mètres carrés pour accueillir les usagers. Le 15 décembre dernier, dans un tract, il le rappelait encore. « *Mais soyons sérieux, reprend Brice Buisson. Non seulement, les 6 millions annuels qui, demain, seront attribués au groupe Vinci au titre de la gestion des bâtiments représente une somme bien supérieure à celle que nous aurait coûtée leur entretien par le service public. Mais, explique le militant, ce budget, ce sera autant qui manquera à l'avenir au département pour embaucher, augmenter les salaires, débloquer des aides exceptionnelles et satisfaire les besoins des populations.* » Les nouvelles règles de la comptabilité publique inscrites dans la Lolf ne disent-elles pas, confirme Pierre-Yves Chanu, conseiller de l'espace économique confédéral, que, « *s'il est possible de transférer les frais de personnel vers ceux des locaux ou du matériel, il n'est pas possible de faire l'inverse ?* »

Les usagers ont besoin de structures de proximité

Pour les militants Cgt de Gironde, l'affaire est grave. Le contrat de partenariat public/privé qui vient d'être signé confirme la transformation profonde à l'œuvre des politiques de solidarité dans le pays. « *Pourquoi avoir concentré ce contrat sur la construction des douze nouveaux pôles sociaux plutôt que de rénover les trente-*

Nous ne sommes pas là pour satisfaire des logiques économiques désincarnées, pour remplir des fiches et des cases sur les personnes qui viennent à nous.



SOPHIE SPITERI / MAXPPP



Le revendicatif s'articule à la défense du service public du travail social, à la promotion des fonctions professionnelles dans un cadre collectif, à travers des solidarités imaginées par et pour toute la société.

huit maisons de la solidarité et de l'insertion qui maillent déjà le territoire?» demandent-ils. Les usagers ont besoin de services de proximité. Ils ont besoin de trouver de l'aide près de chez eux, au risque de ne pouvoir accéder aux dispositifs qui pourraient les aider à sortir la tête hors de l'eau. «La spécificité de nos métiers, explique Marie-Hélène Garcia, est d'être au plus près des populations. Investir dans douze pôles sans conforter les maisons de la solidarité existantes va désorganiser un peu plus nos missions et les transformer en un service lointain de traitement anonyme et de gestion administrative des dossiers», ajoute-t-elle. Et quid de l'égalité de traitement entre tous les usagers, s'inquiète encore sa collègue Annette Guarinos?

Emploi, salaires, conditions de travail : incontestablement, pour le collectif Cgt des travailleurs sociaux du conseil général de Gironde, le triptyque revendicatif demeure. Mais autrement : par la défense du service public du travail social, par la promotion de leur fonction dans un cadre

collectif, à travers des solidarités imaginées par et pour toute la société. «Dans les années 1970, rappelle Brice Buisson, les travailleurs sociaux proposaient une approche globale de leur métier. Plus que jamais, nous devons renouer avec cette tradition pour défendre notre fonction. Et nous devons le faire dans une démarche globale et transverse, comme celle qu'a pu mettre en œuvre la Fédération Cgt des finances.» Logement, santé, revenu, insertion et dépendance : sur tous ces sujets, le syndicalisme, estime-t-il, a une position à défendre. Sur un budget total de 1 500 millions d'euros, le département de la Gironde consacre près de la moitié à l'action sociale, soit quelque 675 millions d'euros. Avec les professionnels, les usagers accepteront-ils de laisser cette manne aller vers le privé? Sinon, de quelles politiques ont-ils besoin? Quel modèle de solidarité veulent-ils? Fondé sur quelles bases? Autant de questions qu'il estime devoir partager.

«Etre seulement un individu est la pire des choses», insistait dans la même interview Robert Castel. «Dans la société préindustrielle, le vagabond était seulement un individu, il n'était pas encastré dans des statuts, il flottait à la surface de la société, et il l'a payé très cher. Au XIX^e siècle, les prolétaires sont sortis de cet isolement grâce à des dispositifs de protection comme les conventions collectives. Quand un salarié vient chercher du travail, il n'est pas tout nu devant le patron, il peut prendre appui sur des obligations préalablement négociées et imposées.» Un enseignement qui vaut aussi pour l'action sociale. ◀

Martine HASSOUN

DANS LES ANNÉES 1970, LES TRAVAILLEURS SOCIAUX PROPOSAIENT UNE APPROCHE GLOBALE DE LEUR MÉTIER. PLUS QUE JAMAIS, NOUS DEVONS RENOUER AVEC CETTE TRADITION POUR DÉFENDRE NOTRE FONCTION. ET NOUS DEVONS LE FAIRE DANS UNE DÉMARCHÉ GLOBALE ET TRANSVERSE.

biblio

BILAN DE 10 ANS D'OBSERVATION DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE À L'HEURE DE LA CRISE, LE RAPPORT 2009-2010

DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2010.

LES DYNAMIQUES DU TRAVAIL SOCIAL, REVUE "INFORMATIONS SOCIALES", N° 52, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, 2009.

TRAVAILLEURS SOCIAUX ET MIGRATIONS, MOHAMED MADOUÏ, BRIGITTE BOUQUET ET PATRICK NIVOLLE, REVUE "HOMMES ET MIGRATIONS", N° 1290, MARS-AVRIL 2011.

LES MÉTAMORPHOSES DE LA QUESTION SOCIALE, ROBERT CASTEL, ÉDITIONS GALLIMARD, 1999.

LA MONTÉE DES INCERTITUDES. TRAVAIL, PROTECTION, STATUT DE L'INDIVIDU, ROBERT CASTEL, LE SEUIL, 2009.

web

- Sur le site de Cairn Info :
 - « Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux », un article de Bertrand Ravon, <www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-2-page-60.htm>.
 - "Travail social : articulation de l'individu et du collectif", un article de Lin Grimaud, <www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=VST_100_0095>.
- Sur le site du Céreq : "Quartiers défavorisés : relégation pour certains jeunes, insertion sociale et professionnelle pour d'autres", un article de Thomas Couppez et Céline Gasquet, <www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Quartiers-defavorises-relegation-pour-certains-jeunes-insertion-sociales-et-professionnelle-pour-d-autres>.

MATERNITÉS Non aux usines à bébés !

Les mobilisations se multiplient pour soutenir les maternités menacées de fermeture ou de restructuration par la réforme hospitalière. Le 9 février, malgré une énième manifestation devant l'hôpital Saint-Antoine à Paris, la fermeture pour cause de fusion avec Tenon a été actée, alors que de nombreuses autres maternités (Pau, Brive, Carhaix, La Seyne-sur-Mer, Lannemezan, Decazeville, entre autres) restaient sous la menace. Aux Lilas (93), le bras de fer des professionnels, usagers, élus locaux contre l'Agence régionale de santé qui bloquait la décision de reconstruction de la maternité se solde par une victoire contre la logique du «faire plus avec moins de moyens». Les Bluets (Paris 12^e), maternité chère à la Cgt et réinstallée depuis 2007 dans des locaux neufs attenants à l'hôpital Trousseau, se trouve asphyxiée financièrement (6 millions d'euros de déficit cumulé). Sans soutien financier, la maternité serait contrainte d'augmenter encore son

activité pour obtenir une meilleure dotation budgétaire. Elle sature déjà : 3 000 naissances, 1 000 Ivg et 1 200 procréations médicales assistées prévues en 2012 ! Mais la tarification à l'activité pour un accouchement, forfaitaire, est en baisse, le projet politique et gestionnaire du ministère (et de la Cnam) étant de limiter à trois jours – voire moins – la prise en charge pour un accouchement, en incitant les mères à se faire suivre à domicile par une sage-femme libérale si nécessaire. Dans le schéma gouvernemental, les femmes n'auront donc plus droit qu'à deux options : soit l'usine à bébés, soit l'accouchement à domicile. On est loin des besoins : une offre de proximité partout sur le territoire, suffisamment médicalisable en cas de complications, un personnel formé et en nombre suffisant pour une prise en charge humaine et de qualité (*lire aussi pages 46 à 48*). V.G.

Sur le Net : <www.touchepeauxbluets.fr>, <www.la-maternite-des-lilas-vivra.com>.

SOLIDARITÉ Un appel interassociatif

Une cinquantaine d'organisations associatives du champ sanitaire et social ont lancé un cri d'alarme sous la forme d'un livret intitulé *Investir sur la solidarité*⁽¹⁾. À l'origine de cet appel, un constat préoccupant : les conséquences sociales et humaines de la crise économique, les politiques sociales centrées sur des objectifs d'efficacité financière et une montée du repli sur soi fragilisent encore plus les publics déjà précaires, mais aussi les associations qui les accompagnent. Face à l'urgence, et parce que tous les secteurs de la société sont de plus en plus touchés par cette perte de solidarité, ce recueil interassociatif rappelle la nécessité de construire une société basée sur la solidarité. Un appel qui couvre

les enjeux de protection sociale, dont l'esprit, lors de la création de la Sécurité sociale, était de «libérer les travailleurs de la hantise du lendemain». Le livret, qui rassemble les contributions de l'Uniopss, de l'Unaf et de la Ldh, couvre une série de domaines où sévit l'exclusion sociale et sanitaire, singulièrement à travers le handicap. Dans le cadre de la campagne électorale, ce recueil, qui sera envoyé aux candidats à l'élection présidentielle mais aussi aux parlementaires, a pour vocation d'informer le grand public et d'interpeller les candidats et élus sur l'urgence de reposer les bases d'une société dans laquelle la solidarité est l'affaire de tous. L.S.

(1) Téléchargeable à partir de <www.investirsurlasolidarite.org>.

PIERRE JOXE Justice pour les mineurs ?

«Coercition ou éducation; responsabilité ou "excuse de minorité"; prévention et/ou répression: c'est autour de ces trois dilemmes fondamentaux que le droit pénal appliqué aux enfants a progressé durant un siècle et régresse à présent dans notre pays»: indigné par les choix répressifs opérés depuis la première loi Perben (2002) et non infirmés par le Conseil constitutionnel, au sein duquel il a siégé neuf ans, Pierre Joxe est devenu, depuis 2010, avocat commis d'office à la défense des mineurs au barreau de Paris. Dans son récent ouvrage⁽¹⁾, il dénonce la dérive répressive préoccupante du droit français à l'égard des mineurs. Le 2 février 1945, le gouvernement provisoire de la France affirmait par ordonnance que les mineurs devaient avant tout être protégés

par la société car ils en représentaient l'avenir. Depuis 2002, et en particulier depuis la «loi relative à la prévention de la délinquance» de 2007, les procédures rapides et les incarcérations se multiplient, au mépris des droits de l'enfant, alors que les statistiques ne témoignent en rien d'une augmentation des délits ou crimes chez les mineurs. Pierre Joxe témoigne et dénonce de l'intérieur des situations inadmissibles : alors que 80 % des mineurs ayant affaire à la justice ne récidivent jamais, le système judiciaire et policier actuel condamne ces jeunes pour leurs actes au lieu de les aider à (re)construire leur vie. V.G.

(1) Pierre Joxe, *Pas de quartier ? Délinquance juvénile et justice des mineurs*, Ed. Fayard, 314 pages, 19 euros.



JEAN LOUIS PRADELS / MAXPPP

point de vue

ALAIN DRU

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SYNDICAT CGT DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Propos recueillis par Valérie GÉRAUD

Pjj : “Notre mission est sociale, pas sécuritaire”

Les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse refusent de voir leur métier évoluer vers le contrôle. Leur travail : aider les jeunes à se (re)construire et se réinsérer, donc être acteurs de la filière sociale.

« Depuis dix ans, la législation sur la justice des mineurs priorise le répressif sur l'éducatif, comme le confirme le projet de loi sur l'exécution des peines, qui sera voté en urgence à l'Assemblée nationale d'ici à quelques jours, malgré les amendements du Sénat (virage à droite extrême de Sarkozy oblige!). Outre le feu vert à la construction de quatorze mille places de prison supplémentaires, le texte amende, pour la septième fois en cinq ans, l'ordonnance de 1945 sur la protection des mineurs délinquants, en transformant vingt établissements de placement éducatif (Epe, autrement dit foyers) en centres éducatifs fermés, ce qui portera le nombre des Cef à 65 et leur capacité d'accueil à 950 places au lieu de 750, et limitera d'autant celle des foyers. Le gouvernement affiche la tolérance zéro à la suite de drames comme celui du Chambon-sur-Lignon, pourtant exceptionnels : 80 % des jeunes ayant affaire à la justice ne récidivent jamais, et le nombre d'adolescents auteurs de crimes de sang est en recul régulier, même si le risque zéro n'existe pas.

» Pourtant, jouant sur l'émotion, il impose désormais de signaler aux élus et à la police l'arrivée dans une commune d'un jeune ayant commis certains actes ! On demande plus pour les mineurs que pour les majeurs, puisque pour eux ce n'est pas obligatoire. On stigmatise donc les plus jeunes, on veut faire croire qu'ils sont les plus dangereux, on les condamne à la mort sociale !

» Nous, éducateurs de la Pjj, pouvons témoigner au quotidien que la solution pour nombre de ces jeunes ne peut se limiter à l'enfermement. Il faut au contraire disposer d'un panel large de solutions, permettant de sortir les jeunes de leur milieu si nécessaire, mais avec le souci de les réinsérer progressivement au sein d'une vie sociale ; leur trouver un lieu de vie, une éducation ou une formation, une

famille où ils pourront se reconstruire. Nous ne travaillons pas sur des numéros de dossiers, mais bien avec des jeunes en construction et particulièrement fragiles, qui auraient parfois d'abord besoin de soins et d'un suivi psychiatrique, mais on connaît l'état de nos hôpitaux. Il n'y a donc pas de réponse unique ou univoque, il n'y a que de la complexité et, face à cela, nous avons de moins en moins d'outils.

» Depuis 2007, le travail de la Pjj a été recentré sur le pénal. Nous sommes passés du travail social au contrôle social, la protection de l'enfance ayant été renvoyée aux départements. On nous charge de maintenir l'ordre social en surveillant des populations délinquantes à cause de la pauvreté, de l'exclusion dans leur immense majorité. Ce travail complexe nous est imposé sans que l'Etat le juge digne de moyens humains ou de personnels qualifiés : il se désengage en encourageant toute forme de bénévolat, laissant au privé les services lucratifs.

» Les effectifs de la Pjj sont passés de 9 000 à 8 200 depuis 2008 ; 55 foyers ont été fermés, ce qui est dommageable en termes de maillage territorial, et 31 autres risquent de l'être, alors que chaque foyer mobilise une vingtaine de personnes dont 14 éducateurs. Il y a quatre ans, les promos de futurs éducateurs Pjj comptaient 220 personnes, la prochaine n'en comptera que 125, pourtant deux départs en retraite sur trois ne sont pas remplacés... Nous nous interrogeons aussi sur un métier qui exige deux ans de formation spécifique et n'est reconnu qu'à bac plus deux, un métier dépossédé de ses missions et limité au sécuritaire. Nous voulons défendre notre éthique : il ne suffit pas de jouer les gros bras pour remettre les jeunes dans “le droit chemin”. La “pédagogie de la baffé” ne marche pas plus avec eux qu'avec nos enfants, d'ailleurs ce sont les mêmes ! La politique de la jeunesse ne peut se réduire à celle relative aux mineurs délinquants.

» Si les éducateurs se mobilisent pour une reconnaissance d'équivalence avec les éducateurs spécialisés (niveau licence) voire un retour au master 1, c'est parce que nous nous revendiquons comme travailleurs sociaux. Nous sommes attachés à l'esprit de l'ordonnance de 1945, que nous voulons voir remise à plat pour construire une justice des mineurs clarifiée et plus soucieuse des droits de l'enfant. Nous voulons travailler en coordination avec les équipes de travailleurs sociaux (à la territoriale, l'action sociale, la pénitentiaire), car nous avons besoin de décloisonnement pour maîtriser les enjeux transversaux, les parcours sociaux et familiaux, mais aussi échanger sur nos savoir-faire. Pour finir, notre action doit relever d'une prise en charge unique et nationale, et rester du domaine régalién de l'Etat, car il nous semble dangereux de développer un marché privé sur ce qui met en jeu la liberté des individus. »

Un outil indispensable

Le France compte environ un million de travailleurs du social. C'est beaucoup, et cela mérite que l'on s'en soucie de façon suffisamment spécifique. Qui sont ces travailleurs ?

Michel CHAUVIÈRE ⁽¹⁾

Que font les assistants sociaux, les éducateurs spécialisés, les animateurs, les aides à domicile, les assistantes maternelles, soit quelques-unes des quatorze professions officiellement reconnues ? Et puis, au-delà de ces professions instituées, à quoi servent toutes sortes de titres et de cadres d'emplois, soit plusieurs centaines d'appellations distinctes (dans l'insertion, la téléphonie sociale, l'accompagnement, l'aide à la personne, etc.) ?

Ils s'occupent des délinquants, de protection de l'enfance, de soutien aux familles, d'accueil des migrants, de personnes handicapées, de personnes âgées dépendantes, de personnes addictes, des exclus et autres formes de décrochage social, mais aussi de programmes de prévention et de développement collectif (politique de la ville) autant que de prise en charge beaucoup plus clinique jusqu'à la réinsertion ou l'inclusion. Le travailleur social a la spécialité d'aller en personne au contact de ceux qui souffrent, qui sont dans le besoin ou qui nécessitent un support particulier, selon une éthique qui lui est propre et avec des méthodologies empruntées au meilleur des sciences humaines, où la parole est centrale. Mais s'ils ont choisi des métiers du lien et du bien social, les travailleurs du social ne s'autorisent pour autant pas d'eux-mêmes. Ils sont au contraire tout à la fois engagés et intégrés. De ce fait, ils dépendent à bien des égards de l'état de nos politiques publiques dédiées au traitement de la question sociale et de la vitalité de notre démocratie. Autrement dit, ils sont aussi des analyseurs de la société et, en contrepartie, sont souvent perçus comme de potentiels contre-pouvoirs.

L'action sociale est financée soit par l'impôt (aide sociale, budget de la justice...), soit par les organismes de protection sociale (Sécurité sociale, caisses complémentaires), et très marginalement par les intéressés, quand ils sont solvables (solution rare, sauf dans le cas de certaines personnes âgées). Le mécénat privé reste peu développé : République oblige. Ce social-là n'est pas d'abord un commerce de services et de prestations, mais avant tout une réponse, par des services et des allocations, à des droits sociaux acquis parfois de longue lutte. Longtemps, le secteur marchand a été tenu à l'écart de ces politiques par incompatibilité, bien que nombre d'entreprises disposent en leur sein de services sociaux tout comme elles sont dans l'obligation d'avoir des comités d'entreprise. Cette activité-là constitue à n'en pas douter un progrès considérable dans la mise en œuvre concrète de la solidarité nationale obligatoire en direction des plus vulnérables et un outil désormais indispensable au « vivre ensemble » et au « faire société », en sus des grands systèmes institués (école, justice,

santé/Sécurité sociale). En ce sens, c'est réellement une mission de service public, y compris lorsque plus de 70 % des employeurs du secteur social et médico-social sont des associations loi de 1901. L'intérêt général a guidé cette lente édification et a même rallié les plus marginaux. Il a permis, depuis plus d'un siècle, que progressent ensemble les droits sociaux, des institutions pérennes et une forte professionnalisation. Cet acquis considérable est difficilement remplaçable, sauf à revoir à la baisse les objectifs séculaires d'obligation et de qualité dans la solidarité.

Aujourd'hui, comment évolue cette formation historique ? D'abord, constatons que ces professionnels connaissent une progression en valeur absolue, du fait de la crise économique et sociale que nous traversons et de son cortège d'insécurité sociale, mais elle reste insuffisante en valeur relative eu égard à la montée des besoins. Cette extension se fait à tous les niveaux de qualification de I à V, avec une tendance au renforcement, d'un côté, des niveaux de pilotage, d'ingénierie, de management, d'évaluation et, de l'autre, des fonctions d'exécution, ce qui signifie une déprofessionnalisation tendancielle, par rapport au niveau III de qualification – soit bac plus deux avec diplôme d'Etat à la clé –, de la période de construction.

En outre, nos politiques publiques ont changé. Depuis les deux vagues de décentralisation, ces domaines sont en effet très largement pilotés par les conseils généraux ; et une troisième vague est prévue en 2014 qui va encore bousculer toute l'action sociale organisée. Dans ce cadre, les politiques sont de plus en plus segmentées, et elles découpent la question sociale en sous-questions et dispositifs d'intervention sous la pression de l'actualité et des ressources. Couplée à une exigence de comportement professionnel de plus en plus procéduralisé (avec référentiels et recommandations de bonnes pratiques) pour des résultats tangibles et quantifiables, cette orientation renvoie les travailleurs sociaux à n'être plus que des compétences individuelles substituables les unes aux autres,



(1) Michel Chauvière est directeur de recherche au Cnrs, membre du Cersa, université Paris-2. Derniers ouvrages publiés : *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris, La Découverte, 2007, réédition complétée 2010 ; *L'Intelligence sociale en danger. Chemins de résistance et propositions*, Paris, La Découverte, 2011.

à la démocratie



VINCENT ISORE / MAXPPP

managées comme des ressources humaines par des opérateurs eux-mêmes mis en concurrence sur le marché des services.

La généralisation des appels d'offres et des décisions de financement au mieux-disant moins-côûtant signe une marchandisation de moins en moins cachée et une «*chalandisation*» des comportements et des consciences. Du moins dans certaines limites, la solvabilité n'étant pas toujours au rendez-vous, comme en matière de services à la personne (loi Borloo, 2006). La décentralisation et la fausse bonne idée de la territorialisation de la solidarité, loin de libérer l'innovation et la démocratie, ont au contraire accéléré ces processus dégradants, en remplaçant une vision globale et promotionnelle de l'action sociale par l'illusion de la proximité, la multiplication des programmes à court terme, l'exigence de résultats et la contractualisation des rapports sociaux, quand il faudrait soutenir au contraire la possibilité d'une parole humaine adressée à l'autre en difficulté et le débat collectif.

On l'aura compris, l'affaire n'est pas qu'économique et encore moins marchande, elle ne se réduit pas au seul financement de la protection sociale, sans nier son importance pour les allocations, institutions et salaires. L'enjeu est aussi qualitatif, ou mieux anthropologique, en raison de la double nature de la question sociale, objective et subjective. C'est pourquoi, nos prédécesseurs avaient pris soin de lier solidement plusieurs registres : le registre des droits sociaux, en se souve-

Dans une société vraiment démocratique, une telle expérience collective au contact des gens les plus en difficulté dans la vie réelle devrait irriguer bien davantage débats et choix politiques.

nant que l'assistance n'est pas une bienveillance, encore moins un cancer (Laurent Wauquiez), mais avant tout un droit à créance opposable dont chaque citoyen en difficulté est titulaire ; le registre des institutions, qui constituent le principal facteur de cohésion sociale et de développement durable, et qu'il ne faut surtout pas réduire au rang d'entreprise de prestations sociales ; le registre des savoirs, tant il est vrai que le social doit rester une question ouverte et démocratique, un effort permanent d'analyse critique, une formation tout au long de la vie ; enfin, le registre de la clinique sous forme professionnelle, contre les recommandations de bonnes pratiques, les agences de notation et la morale trop facile de la simple promesse lors des téléthons ou des shows télévisés prétendument dédiés au social.

Oublié le droit d'être protégé et l'obligation collective d'assister – conçus dès la Révolution française –, nous voilà dans le commerce de l'assurance individuelle, forcément inégalitaire, dans le donnant-donnant qui oblige même les plus pauvres à payer pour le service rendu (Rsa), comme s'ils étaient responsables de leur misère, et l'obsession du moindre coût pour la collectivité (évaluation au dernier euro). Les dépenses humaines sont décidément trop élevées, notamment à cause de la masse salariale qu'elles représentent. C'est pourquoi les autorités publiques exigent désormais des professionnels une formalisation sans précédent de leurs actes, préparatoire au paiement à l'acte (T2A), et cela en s'autorisant du droit des usagers et sous le contrôle des agences en tout genre, pendant que disparaît la vieille administration des années 1960 et 1970 (Dass et Drass). Parmi les créations récentes, une agence pour l'aide à la performance (Anap) a la mission officielle, sans augmenter les moyens, de rationaliser les fonctionnements, d'obliger à penser produit ou prestation, de faire oublier la clinique, de rechercher tous les gains de productivité possibles, de satisfaire les usagers et d'abord d'accroître leur confiance.

Finalement, les usagers en pâtissent, les professionnels en souffrent, et notre démocratie sociale connaît une forte régression. Pourtant, dans une société vraiment démocratique, une telle expérience collective au contact des gens les plus en difficulté dans la vie réelle devrait irriguer bien davantage nos débats et nos choix politiques.

Pour que demain soit à la hauteur des enjeux, il faut œuvrer à la «*démarchandisation*» de tous ces secteurs et redonner un contenu humaniste et non techniciste à l'«*efficacité sociale*». Il faut en effet tout faire pour contrer le caractère presque résiduel du social. Les services publics sociaux sont, à cet égard, un domaine particulièrement approprié à cette démarche. Mais c'est tout une nouvelle architecture qu'il faut penser – entre politique publique, mobilisation des ressources civiles et des savoirs, respect dû aux professions et participations citoyennes –, c'est-à-dire collective et démocratique des usagers, contre la mode consumériste, capacitaire et individualiste qui aujourd'hui leur est proposée. ◀

Crises, pratiques, le travail social à la

PARTICIPANTS

CORINNE NORMAND,
ASSISTANTE SOCIALE,
MEMBRE DU CONSEIL
SUPÉRIEUR DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE,
CONSEIL COMMUN DE LA
FONCTION PUBLIQUE, UFICT-
CGT SERVICES PUBLICS

ÉVELYNE ROSSIGNOL,
ASSISTANTE SOCIALE,
MEMBRE DU CONSEIL
SUPÉRIEUR DU TRAVAIL
SOCIAL AU TITRE DE LA CGT,
UFICT-CGT SERVICES PUBLICS

JACQUES LADSOUS,
ÉDUCATEUR, ANCIEN
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
SUPÉRIEUR DU TRAVAIL
SOCIAL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU CEDIAS ⁽¹⁾

PIERRE TARTAKOWSKY,
"OPTIONS"

LA CRISE ALOURDIT
LES SITUATIONS
DONT NOUS AVONS
À NOUS OCCUPER
AU MOMENT OÙ L'ON
VOIT LES MOYENS
SE RÉDUIRE. CETTE
SITUATION OBJECTIVE
EST AUSSI L'OCCASION
ET L'ALIBI POUR PESER
SUR LA NATURE
DE NOTRE TRAVAIL,
AU POINT QU'IL FAUT
BATAILLER
POUR REVENIR
À CES IDÉES QUI ONT
FONDÉ LE PASSAGE
DE L'ASSISTANCE
AU TRAVAIL SOCIAL.

(1) Dernier ouvrage : Jacques Ladsous, *L'Action sociale aujourd'hui. Petite histoire de l'action sociale*, chez Erès.

Longtemps en première ligne des situations de crise, les travailleurs sociaux sont aujourd'hui eux-mêmes impliqués dans la crise et les nombreuses restructurations qui la manifestent. Cela vaut aussi bien pour les (re)organisations du travail que pour celles des territoires et des redéfinitions de rôles. Autant de défis pour l'action collective et syndicale.

– **Options** : Le champ du travail social a toujours été traversé par de grands débats sur ses finalités et, par conséquent, par des « réorganisations » du travail ; comment les dispositifs créés pour répondre à l'urgence sociale ont-ils modifié le travail des professionnels ?

– **Jacques Ladsous** : J'ai commencé à travailler comme éducateur en 1946, sur la base de l'objectif fixé par le Conseil national de la résistance de développer le travail social. Nous étions jeunes, pleins d'énergie, et les gens avaient confiance en nous. Je n'ai jamais vu depuis accorder autant de confiance à la jeunesse ; on pouvait inventer... Cela nous a permis de faire passer le travail social de l'assistance à l'action. Au lieu d'assister les gens, nous les avons accompagnés pour qu'ils deviennent eux-mêmes acteurs du social. Aujourd'hui, la situation est radicalement différente. La crise alourdit les situations dont nous avons à nous occuper au moment où l'on voit les moyens se réduire. Cette situation objective est aussi l'occasion et l'alibi pour peser sur la nature de notre travail, au point qu'il faut batailler pour revenir à ces idées qui ont fondé le passage de l'assistance au travail social. On parle plus couramment de « *cohésion sociale* », une expression très vague dont il est bien difficile de savoir précisément ce qu'elle recouvre.

– **Evelyne Rossignol** : Soyons attentifs à ne pas stigmatiser la notion d'assistantat. Par exemple, il faudrait limiter les aides financières pour les familles parce que ce n'est pas éducatif... C'est un vieux débat. Assister, pour moi, c'est un bon mot, ça signifie aider, épauler. Mon métier, c'est : assistante sociale polyvalente de secteur. C'est-à-dire un travail global prenant en compte la personne dans toutes ses dimensions. Le métier a toujours connu ces deux volets : « charitable », avec une dimension confessionnelle, et plus laïque de développement de l'éducation populaire, qui combine l'apport social et le développement de la personne.

– **Jacques Ladsous** : Dire que les gens doivent devenir acteurs, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas les aider. Bien évidemment, l'aide est nécessaire, mais elle doit s'accompagner d'une mise en situation de conquérir son autonomie. Il est important que les gens se mobilisent eux-mêmes à partir de ce que nous faisons pour modifier la nature des situations. Eduquer, c'est conduire les gens au-delà d'eux-mêmes. Le problème est que l'on abuse du terme « *assister* » pour nous reprocher de fabriquer des « *assistés* » et instruire notre procès en inefficacité.

– **Corinne Normand** : Sans doute faut-il se battre pour reconquérir le sens d'un terme devenu péjoratif ; car assister, c'est épauler, valoriser. L'enjeu n'est pas que sémantique : il renvoie au rapport temps/travail, dans des professions qui consistent à amener les personnes à reprendre confiance en elles et à s'autovaloriser. C'est très difficilement mesurable, en tous cas pas au sens des politiques publiques. Nos identités professionnelles se sont historiquement constituées autour de l'accompagnement, qui s'opère sur un temps qui est celui des personnes. Aujourd'hui, on nous parle surtout de temps institutionnel et de rentabilité, ce qui est tout autre chose. Et, par ce biais, on est en train de faire basculer nos identités professionnelles du côté de celles de gestionnaires de dispositifs. Les personnes ne sont pas des dispositifs ; leur temps est par nature problématique, il dépend des individus, qui plus est d'individus confrontés à une crise ancrée au plus profond d'eux-mêmes. Ils ont du mal à s'alimenter, à vivre au quotidien, à se cultiver...

– **Jacques Ladsous** : De fait, la temporalité électorale n'est pas celle de l'urgence sociale ; le gestionnaire va demander des résultats dans le temps imparti par le calendrier électoral, et c'est normal. Mais notre public, lui, a ses propres rythmes, plus ou moins rapides. Actuellement, on nous demande une efficacité d'urgentiste alors que notre tra-

identités professionnelles : peine



PHOTOS : NICOLAS MARQUES / KRI IMAGES PRESSE

LE MÉTIER
A TOUJOURS CONNU
CES DEUX VOILETS :
« CHARITABLE »,
ET PLUS LAÏQUE
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE, QUI
COMBINE L'APPORT
SOCIAL ET LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA PERSONNE.

vail exige justement que l'on prenne le temps. Lorsqu'un président de conseil général écrit aux assistantes sociales pour leur enjoindre de ne pas consacrer plus d'un quart d'heure par entretien, il fait une connerie manifeste et témoigne de son ignorance des réalités humaines.

– **Evelyne Rossignol** : C'est plus compliqué qu'une simple ignorance réciproque. Les personnels se plaignent d'avoir trop de travail, trop de missions, avec moins de moyens. Ce qui est vrai. Les gestionnaires se penchent donc sur la question avec l'idée de gagner du temps là où c'est possible, d'autant que la perspective de restrictions budgétaires est là. Avec l'idée que nous ne saurions pas nous organiser et la fourniture de dispositifs *ad hoc*, corrélés à des temps limites, normes NF à la clé... On va vers des assistantes sociales Iso, ce qui est aberrant; avec à la clé l'idée que, de toute façon, « *on n'a pas les moyens de tout faire* », ce qui, au-delà des tenta-

tives de rationalisation, peut aussi bien conduire à des abandons de missions...

– **Options** : Cette tension entre logique gestionnaire et logique d'acteur de terrain est assez traditionnelle; quels sont les éléments qui lui confèrent une acuité nouvelle?

– **Jacques Ladsous** : Le travailleur social est un créateur parce qu'il est toujours en phase de situations différentes et qu'il ne peut pas les gérer avec des référentiels. Ces outils sont une façon administrative pour figer les choses. Les gens, eux, ne sont pas figés; nous sommes donc condamnés à inventer alors que l'on nous somme d'exécuter des politiques pensées par ailleurs, par d'autres. Comme si nous n'avions pas droit à la participation à la pensée! Comment peut-on faire un travail si on ne le pense pas? Si nous devons obéir à toutes les lois aujourd'hui, ...

TABLE RONDE

Crises, pratiques, identités professionnelles : le travail social à la peine

LES PROFESSIONNELS SONT AUJOURD'HUI EN MESURE D'AVOIR ET DE FORMULER UNE OPINION SUR LA MANIÈRE DONT ILS DEVRAIENT TRAVAILLER ET DONT CE TRAVAIL DEVRAIT ÊTRE PRIS EN COMPTE. OR LES DÉCIDEURS POLITIQUES REFUSENT CE CONSTAT, QUI INSCRIT DE FAIT LES PROFESSIONNELS DANS LA SPHÈRE DE L'ENCADREMENT.

... ce serait une pure négation de notre travail. Nous sommes là pour aider les gens à comprendre et à interpréter la loi, ce qui suppose un esprit critique. Cela a longtemps cheminé avec une conception qui faisait une grande place à l'action collective. Cela permettait aux gens de s'entraider mutuellement, dans des circuits qui n'étaient pas purement duels. Au fur et à mesure de l'individuation sociale et d'une perte de sens du collectif, nous sommes tombés dans un piège, le piège du travail purement duel. C'est intéressant pour les individus concernés, mais ça perd en dimension sociale et cela aboutit à vider le mot « solidarité » de sens concret. Nous nous sommes laissé piéger, pour une part, en devenant un peu « divan-fauteuil », alors que nous sommes des animateurs de terrain. Un deuxième élément, c'est qu'au départ les gens avaient confiance dans la capacité que nous avions de gérer des situations. Actuellement, cette confiance est battue en brèche, et la demande sociale vise à faire de nous des agents normatifs, ce qui est contraire à l'éthique même de nos professions.

– **Corinne Normand** : Il y a, bien sûr, des aspirations de reconnaissance professionnelle, notamment autour des difficultés que nous avons à faire reconnaître les années d'études après le bac. Les professionnels sont aujourd'hui en mesure d'avoir et de formuler une opinion sur la manière dont ils devraient travailler et dont ce travail devrait être pris en compte. Or les décideurs politiques refusent ce constat, qui inscrit de fait les professionnels dans la sphère de l'encadrement – au sens d'exercice des responsabilités et de capacité à organiser son travail. Cette question est au cœur de ce qui fait la complexité et l'intérêt de nos professions en ce qu'elle combine une aspiration à la requalification des missions et à leur reconnaissance sociale.

– **Evelyne Rossignol** : Le contexte institutionnel a également changé et continue d'ailleurs de changer avec les réformes territoriales successives, chacune d'entre elles conduisant à une redéfinition du travail, de ses cadres d'organisation et de décisions. Avant, on avait un Etat qui donnait de grandes directives politiques publiques ; aujourd'hui, les départements restent encadrés par la loi, mais des marges



Corinne Normand.

de manœuvre sont apparues, avec des développements différents dans des territoires, avec les élus qui peuvent choisir d'abandonner certaines politiques publiques parce que leurs moyens sont restreints. Les décideurs politiques et les gestionnaires annoncent : « *Nous avons des choix à faire, et on va les faire ensemble* », parce qu'ils ont besoin de notre adhésion pour la mise en œuvre ; mais qui est ce « on », et qui va déterminer quoi, en réalité ? Pour les travailleurs sociaux, c'est un dilemme : leur démarche, c'est l'accès au droit, aux valeurs universelles. Faut-il, subitement, se replier sur un travail social pour les plus défavorisés ou continuer d'avoir un accueil polyvalent pour l'ensemble de la population, et dans quelles conditions ? Dans les années 1980-1990, les éducateurs et les assistantes sociales se mobilisent autour de cette idée qu'ils doivent pouvoir jouer leur rôle jusqu'au bout, par exemple en intervenant sur les expulsions, sur les enjeux migratoires et en entrant en résistance face à des politiques jugées contraires à l'éthique. C'est la question de la responsabilité sociale. La Cgt porteuse d'ambitions de transformations sociales a suivi ce mouvement et participe toujours, en convergence avec un mouvement plus large associatif, intersyndical, politique, sur des enjeux de société (ficher Edvige, Pas de zéro de conduite, prévention de la délinquance...). L'Ugict est par ailleurs porteuse de propositions de droit de refus et d'alternative.

– **Options** : Cette double défense des dimensions des missions – à la fois professionnelle et démocratique –, comment se traduit-elle en termes revendicatifs ?

– **Corinne Normand** : Les mouvements de 2011 attestent de la vitalité de cette aspiration. A l'initiative, depuis 2010, de la réforme de la catégorie B dans la fonction publique en général et



Jacques Ladsous.

SYNDICALEMENT, IL EST DIFFICILE DE FÉDÉRER DES SALARIÉS QUI SONT ASSEZ INDIVIDUALISÉS, DE DÉPASSER DES OPPOSITIONS ENTRE SALARIÉS, COMME LES AGENTS QUI S'OCCUPENT D'AIDE FAMILIALE ET LES TRAVAILLEURS SOCIAUX: C'EST EN GRANDE PARTIE LA JURISPRUDENCE QUI PERMET D'ENCADRER LE DÉROULEMENT DES ENTRETIENS D'ÉVALUATION À L'OCCASION DE CONTENTIEUX PORTÉS DEVANT LES TRIBUNAUX.

plus particulièrement dans la territoriale pour les travailleurs sociaux, des mouvements se sont déclenchés au départ d'une intersyndicale regroupant les organisations siégeant au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale pour s'élargir, en janvier 2011, aux neuf organisations des professionnels du travail social. La revendication de requalification des professions au niveau 2 français demeure aujourd'hui très vive; on a réussi à gagner une requalification au niveau 6 européen par une circulaire sortie en 2011 dont on attend la transposition dans le droit français. Par rapport à la fonction publique, on est dans une demande de revalorisation par rapport à ce niveau 2, mais avec une revalorisation salariale pour la catégorie A, avec des niveaux de salaires un peu plus importants. Nous avons des niveaux de salaires plus ou moins intéressants selon les collectivités dans lesquelles on travaille, avec des possibilités de primes; mais les niveaux restent extrêmement bas dans la fonction publique, avec pourtant des responsabilités énormes. Parallèlement on est en train de casser les conventions qui s'étaient constituées pour garantir des niveaux de vie décentes. Et on enregistre maintenant des situations de précarité en milieu professionnel; comment accompagner quelqu'un qui est en précarité lorsqu'on se retrouve soi-même précaire?

– **Evelyne Rossignol:** Il existe dans ce secteur une véritable tradition d'emploi, de formation à partir de l'expérience et de qualification en cours de formation. Cela flatte parfois l'idée que tout le monde peut tout faire sans diplôme. Or, dans le domaine de l'insertion, par exemple, on voit s'opérer des mélanges de métiers et de missions exercés par des professionnels d'horizons divers: des travailleurs sociaux avec des diplômes d'Etat, des administratifs, des salariés avec des formations plus commerciales, des salariés qui ont un niveau bac, des bac plus trois, voire des bac plus cinq à qui l'on demande de faire la même chose. Cela renvoie, dans la tête des salariés, à une confusion forte entre pratiques professionnelles et niveaux de responsabilité. Et implique un travail compliqué de (re)définition des places de chacun, en termes de métier, de fonction.

Cela n'a rien d'évident pour les professions sociales de se reconnaître dans les professions techniques. Justement parce qu'elles ne veulent pas, s'agissant de l'humain, que l'on réduise les actes professionnels à des actes techniques. De même qu'elles ne se reconnaissent pas dans le statut de cadre quand elles n'encadrent pas. Face à l'organisation du travail, tout le monde n'a pas le même rôle, notamment vis-à-vis des autres. Une des questions de fond, c'est la place des techniciens et leur niveau minimum requis de formation. A partir de là, est-ce que l'on a une autonomie dans sa profession, à quel point, avec quel niveau de responsabilité?

– **Jacques Ladsous:** De fait, il ne faut pas confondre les rôles; une équipe, c'est un collectif composé



Evelyne Rossignol.

de gens dont les rôles sont différents mais qui travaillent dans le même sens. Pour cela, il faut un coordinateur. Actuellement, on cherche des gestionnaires plutôt que des animateurs. Et cela conduit à la confusion des rôles. Une assistante sociale et un éducateur n'ont pas le même rôle. Lorsqu'on l'a oublié dans certains services d'action éducative en milieu ouvert (Aemo), c'est une erreur. Il faut certes des passerelles entre les métiers. Mais pas au prix d'une confusion sur le contenu des missions et des démarches. Cela se paie toujours d'une souffrance au travail qui s'enracine dans un déficit de reconnaissance.

– **Corinne Normand:** Une hiérarchie qui articule demandes de requalification et connaissance des techniques professionnelles et des responsabilités vis-à-vis des réalités du terrain doit être reconstruite. Mais c'est difficile à traduire en revendications dans la mesure où tous les professionnels n'approchent pas forcément ces enjeux de la même façon. Pour être clair, certaines aspirations à changer de métier manifestées par des salariés peuvent rencontrer des stratégies de flexibilité des employeurs, au détriment des qualifications. Syndicalement, on est dans la difficulté pour fédérer des salariés qui sont assez individualisés, pour dépasser des oppositions entre salariés, comme les agents qui s'occupent d'aide familiale et les travailleurs sociaux, malgré une revendication commune de reconnaissance. C'est un secteur éclaté et riche en rivalités, et le syndicalisme a du mal à porter toutes ces revendications en même temps. A quoi s'ajoute le fait que ces questions se combinent en permanence avec les enjeux territoriaux et l'égalité d'accès à des services eux-mêmes effectivement égaux. Aujourd'hui, les réponses à l'usager vont varier selon la région où il habite, son département et sa commune. Syndicalement, c'est un défi qui ne devrait pas concerner les seuls travailleurs sociaux. ◀



ERIC AUDRAS / MAXPPP

ÉVALUATION EN QUÊTE DE SENS

CRITIQUÉE AUSSI BIEN PAR LES SALARIÉS QUE PAR LES MANAGERS EUX-MÊMES, L'ÉVALUATION DOIT ÊTRE "REPENSÉE". SUR LA BASE, EN PARTICULIER, DU TRAVAIL RÉEL.

L'entretien annuel est-il un outil d'évaluation ou plutôt de dés-stabilisation des salariés ? Alors que l'entretien annuel d'évaluation est devenu, pour reprendre une note du Centre d'analyse stratégique, « *la pierre angulaire de la politique de ressources humaines de nombreuses entreprises* », il voit se multiplier les critiques de toutes parts, aussi bien de la part des salariés que des managers eux-mêmes, donnant lieu notamment à des contentieux croissants (voir ci-après). Dans ce contexte, faut-il renoncer à cette évaluation annuelle, voire semestrielle, ou la repenser ? « *La repenser assurément* », répond en substance l'Ufict (Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens) mines-énergie, « *la grande majorité des salariés souhaitant disposer d'un retour sur l'utilité et la qualité de leur investissement au*

travail ». Mais comment ? La question a été posée à l'occasion d'un colloque que l'Union fédérale a organisé sur le sujet ⁽¹⁾, en livrant trois pistes de réflexion : définir la qualité du travail ; avoir le temps d'échanger ; se mettre d'accord sur des critères d'évaluation partagés.

Une enquête menée auprès des salariés et exploitée par le Conseil d'analyse stratégique met en effet en lumière un bilan pour le moins contrasté des procédures d'évaluation. Certes, les salariés évalués se disent plus satisfaits que ceux qui ne le sont pas, en particulier sur le plan de la reconnaissance de leur travail. Mais ils pointent, dans le même temps, des zones d'ombre réelles : une fragilisation des salariés soumis à une « *mauvaise évaluation* » ; le caractère subjectif de l'évaluation et le choix des critères d'appréciation ; une dégradation des relations

sociales au travail, l'évaluation favorisant une mise en concurrence entre salariés... Tel qu'il est mené aujourd'hui, « *l'entretien annuel n'est pas un espace d'échange sur le travail, sur les moyens de sa réalisation, sa complexité* ». C'est aussi ce qui ressort des entretiens menés par des militants de l'Ufict auprès de salariés de différentes entités du secteur de l'énergie (Edf Commerce, Gdf-Suez Commerce, Erdg-Grdf, Edf Ingénierie...).

A quoi servent les entretiens ?

Il faut dire que l'exigence de reconnaissance, comme l'a souligné Philippe Davezies, chercheur en médecine et santé au travail, se trouve confrontée à plusieurs difficultés concernant le salarié évalué et le travail d'évaluation lui-même : « *Travailler, c'est prendre quotidiennement en considération une série de situations particulières, de dilemmes éthiques, qui ne sont pas arbitrés par les consignes venues "d'en haut". Dans le contexte d'un entretien standardisé, où les salariés n'ont pas toujours les mots pour rendre compte de ce qu'ils ont réellement fait, cela génère*

inévitablement du conflit», a-t-il expliqué. Quel est l'objectif de l'évaluation? Quel est le sens d'une notation? De quels recours disposent les salariés? Finalement, à quoi sert l'évaluation? «*Pour beaucoup, il y a une incertitude sur l'utilité même des entretiens annuels*», a souligné un délégué de Total, si ce n'est tenter d'évaluer la productivité individuelle, ce qu'on appelle la «*performance*». Au détriment de la réalité du travail effectué, dans tout sa complexité. Mais comment en revenir au travail réel? Pour le secteur de la métallurgie, Fabien Gâche, délégué central Cgt de Renault, a rendu compte d'une recherche-action des syndicats Cgt de Renault et du réseau commercial afin d'élaborer une méthodologie syndicale sur ce thème. «*Nous avons fait le parallèle entre la souffrance des salariés et leur mise en concurrence, basée notamment sur la fixation d'objectifs toujours plus individualisés*», a-t-il expliqué. *Une fois ce diagnostic posé, nous avons souhaité, avec l'aide de spécialistes, sortir du discours général pour analyser en profondeur les situations de travail et prendre en compte le travail réel.*» La tâche est immense, mobilisant trente-huit militants volontaires dans neuf établissements du groupe.

Immense, et nécessairement collective: «*Notre activité est en partie obscure à nos propres yeux, d'où l'importance d'un "retour" sur l'activité des salariés qui passe par une "mise en discussion"*», a ainsi souligné Philippe Davezies. Problème: un peu partout, comme c'est le cas chez Renault, ces espaces de discussion et d'élaboration du travail tendent à disparaître (suppression des temps de pause, mise en place d'horaires décalés...), laissant des salariés qui résistent, certes, mais «*de manière atomisée*». Une forme d'impasse alors que «*l'entretien doit porter sur la totalité des tâches réellement accomplies, et pas seulement sur le travail prescrit ou les objectifs de l'année précédente*». C'est l'une des exigences posées par l'Ugict-Cgt⁽²⁾, pour qui les conditions d'une reconnaissance passe par la réalité et la valeur du travail effectué. Cela implique en particulier de mettre en œuvre des critères objectifs et transparents, selon des modalités « *négociées et contrôlées*», dans un cadre collectif: pour un meilleur accompagnement des salariés. ▶

Christine LABBE

(1) Colloque sur l'évaluation, organisé par l'Ugict mines-énergie le 26 janvier 2012, à Montreuil.

(2) Entretien d'évaluation, les revendications de l'Ugict-Cgt. En savoir plus sur <www.ugict.cgt.fr>, rubrique «*Vie syndicale*», puis «*Diaporama de formation sur l'entretien d'évaluation*».

ENTRETIENS CE QUE DIT LE DROIT

LES PROCESSUS D'ÉVALUATION MIS EN PLACE PAR LES EMPLOYEURS SONT SOUMIS À DES PRINCIPES GÉNÉRAUX ET À LA JURISPRUDENCE.

Plusieurs reprises, la Cour de cassation a été amenée à se prononcer sur la mise en œuvre des entretiens d'évaluation dans le secteur privé. Comme le souligne une récente note du Centre d'analyse stratégique⁽¹⁾, «*c'est en grande partie la*



ERIC AUDRAS / MAXPPP

jurisprudence qui permet d'encadrer le déroulement des entretiens d'évaluation à l'occasion de contentieux portés devant les tribunaux. Quelques rappels de droit:

• **Entretiens et droits des salariés.** Selon l'article L.1222-3 du Code du travail, «*le salarié est expressément informé, préalablement à leur mise en œuvre, des méthodes et techniques d'évaluation professionnelle mises en œuvre à son égard*». Les résultats obtenus doivent être confidentiels.

• **Entretiens et choix des critères.** Ils doivent être préalablement connus des salariés, et l'évaluation ne peut reposer que sur des critères objectifs (arrêt du 9 avril 2002). Les méthodes et techniques d'évaluation doivent également être pertinentes au regard de la finalité poursuivie (art L.1222-3 alinéa 3 du Code du travail). Rappelons dans ce cadre que, saisie par la Cgt Airbus et l'Ugict-Cgt, la cour d'appel de

C'est en grande partie la jurisprudence qui permet d'encadrer le déroulement des entretiens d'évaluation à l'occasion de contentieux portés devant les tribunaux.

Toulouse avait ordonné, à la fin septembre 2011, la suspension du processus d'évaluation mis en place par la société Airbus Opérations Sas, au motif notamment qu'un certain nombre de critères comportementaux (agir avec courage, par exemple) ne pouvaient pas constituer «*des critères pertinents de l'évaluation au sens de l'article L.1222-3 du Code du travail*» (cour d'appel de Toulouse, arrêt du 21 septembre 2011).

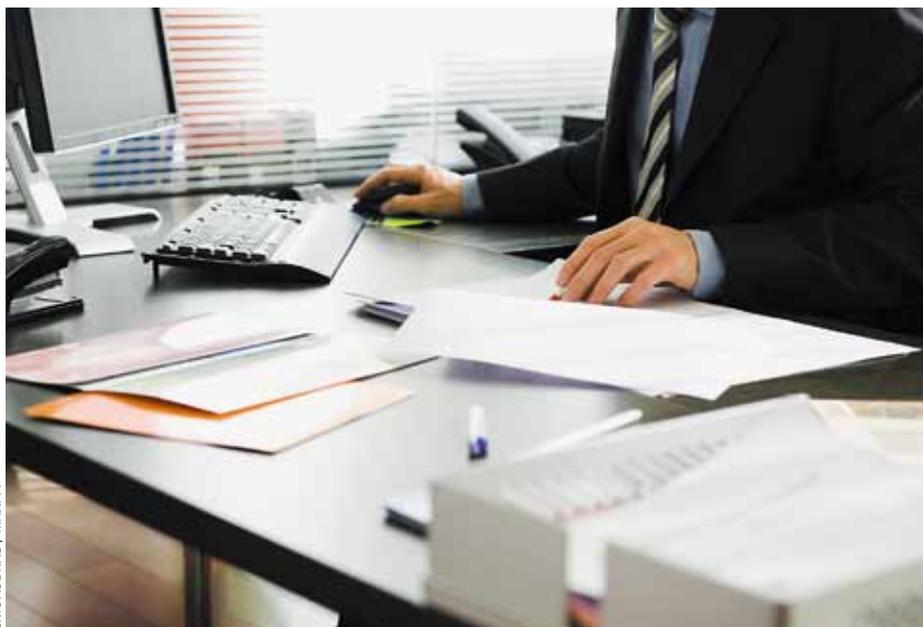
• **Entretiens et comité d'entreprise.** Selon l'article L.2323-32 du Code du travail, le comité d'entreprise doit être informé et consulté préalablement à la mise en œuvre dans l'entreprise des moyens et des techniques permettant un contrôle de l'activité des salariés.

• **Entretiens et santé mentale.** Avec l'arrêt Mornay du 28 novembre 2007, la Cour de cassation a établi un lien entre l'entretien d'évaluation et la santé mentale des salariés en affirmant: «*Attendu que les évaluations annuelles pouvaient avoir une incidence sur le comportement des salariés, leur évolution de carrière et leur rémunération, et que les modalités et les enjeux de l'entretien étaient manifestement de nature à générer une pression psychologique entraînant des répercussions sur les conditions de travail, le projet de l'employeur devait être soumis à la consultation du Chsct*» (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), chargé de contribuer à la protection de la santé des salariés. C.L.

(1) «*Pratiques de gestion des ressources humaines et bien-être au travail: le cas des entretiens individuels d'évaluation en France*», La Note d'analyse travail-emploi, n° 239, Centre d'analyse stratégique, septembre 2011.

CADRES ET VOILÀ LE TRAVAIL!

L'UGICT-CGT A RENDUS PUBLICS LES RÉSULTATS D'UN SONDAGE OPINIONWAY QUI ÉCLAIRE LE RESSENTI DES CADRES QUANT À L'IMPACT DE LA CRISE SUR LEUR TRAVAIL. UNE PERCEPTION TRÈS DÉCALÉE DU DÉBAT POLITIQUE PUBLIC...



ERIC AUDRAS / MAXPPP

Mécontents, insatisfaits, prêts à régler leurs comptes : dans le contexte actuel de crise et de pressions, les cadres apparaissent rongé par leur frein, au cœur d'un gigantesque malaise, celui du travail. D'une façon générale, le sondage constate une perte de sens de la part de salariés qui se perçoivent tout à la fois mésestimés, exploités et rabaissés à des rôles d'exécution. Il témoigne d'un management toujours autoritaire et stigmatisant, et de pressions de travail accrues, auxquelles répond chez l'encadrement la volonté affirmée de « compter ses heures »... Ce sentiment général se retrouve décliné par thèmes. Au chapitre des salaires, ils sont presque un cadre sur deux à juger que leur rémunération est insatisfaisante au vu de leur temps de travail réel, de leur charge de travail et de leur implication : 42 % l'estiment insuffisante par rapport à leur niveau de qualification, 39 % par rapport aux responsabilités qu'ils assument. Les femmes cadres, elles, sont nettement plus insatisfaites que les hommes, à un niveau de six points de plus. Quant au management, il est jugé plus sévèrement encore : pour 83 % des cadres, les pratiques managériales n'ont pas changé ou se sont détériorées. C'est dire qu'il est perçu comme totalement détaché

des contextes réels qui pèsent sur les modes de production et d'organisation du travail. Un management autiste, en quelque sorte. Mais pas neutralisé : plus de la moitié des cadres du public interrogés estiment que les pratiques managériales se sont dégradées au cours de l'année écoulée, ce qui est à mettre en rapport avec une augmentation des charges de travail et avec un système d'évaluation qui, pour un cadre sur deux, ne fonctionne tout simplement pas.

Des attentes fortes et de bon sens.

Qu'est-ce à dire ? Les cadres sont en attente d'un système d'évaluation qui leur permette – comme évalués mais également comme évaluateurs – de travailler sur des critères reliés à un projet d'amélioration des organisations du travail et de l'implication dans ces organisations. Or l'évaluation actuelle se polarise sur le comportement individuel et le stigmatisant. Dans ces conditions, 58 % des cadres ayant entre quatre et dix ans d'expérience à leur poste jugent l'évaluation injuste, tandis qu'ils sont 55 % à estimer qu'elle est fondée sur de mauvais critères. Corrélativement, et fort logiquement, ils éprouvent un sentiment de mise sur la touche dès qu'il est question de décisions.

Que l'on en juge : 22 % des cadres interrogés ne se sentent « pas du tout » associés aux choix de leurs directions et 43 % « pas vraiment » associés. Ce sentiment de mise à l'écart est ressenti encore plus fortement chez les cadres du public (75 %) et chez ceux des grandes entreprises, où ils sont 76 % à ne pas se sentir associés aux choix de leurs directions.

On ne s'étonnera donc pas que, entre eux et les actionnaires, le divorce soit total : 57 % des cadres considèrent que, au vu du contexte économique, il faudrait avant tout donner la priorité aux équipes salariées et, à 97 %, rejettent la priorité donnée aux actionnaires ; 40 % d'entre eux considèrent en même temps que la priorité devrait être accordée aux choix stratégiques. C'est particulièrement sensible dans les secteurs concurrentiels comme, par exemple, l'industrie, où 52 % des cadres choisissent d'accorder la priorité aux choix stratégiques et 46 % aux équipes salariées.

Particulièrement lucides sur la considération que leur accordent les directions, les cadres abordent la question du temps de travail au travers du prisme de la reconnaissance de leur travail, dont ils refusent qu'il soit gratuit. Ils sont 35 % à demander en premier lieu le paiement de leurs heures supplémentaires majorées. C'est que le temps de travail moyen a augmenté au cours de l'année écoulée pour 43 % des cadres interrogés ; pour 57 % des cadres du privé, les charges de travail se sont alourdies depuis un an, et ce chiffre monte à 64 % chez les cadres du public.

On retrouve la même tonalité sur les questions de retraite (74 % se déclarent favorables à la taxation des revenus financiers pour garantir la pérennité du système des retraites) et sur les mesures d'austérité : ils sont 72 % à estimer qu'elles auront un impact négatif sur les salaires mais qu'elles épargneront les actionnaires...

Dans ce contexte dégradé, sur qui comptent les cadres pour se défendre ? Les moins de trente ans répondent à 42 % : « d'abord sur eux-mêmes », soit dix points de moins que la moyenne, tandis que les plus de cinquante ans font confiance aux syndicats à hauteur de 42 %, soit sept points de plus que la moyenne. En revanche, ils pensent massivement (60 %) que les élections à venir n'auront pas d'impact majeur sur leurs conditions de travail, leur qualité de vie, leur perspective de carrière. Sans doute faut-il y voir la réponse du berger à la bergère et le miroir d'une campagne électorale où le travail brille par son absence, sauf lorsqu'il s'agit de déplorer son « coût »...

Gilbert MARTIN

PRUD'HOMMES DE TROP LONGS DÉLAIS

LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE PARIS
A CONDAMNÉ L'ÉTAT POUR
DES DÉLAIS EXCESSIFS
DE PROCÉDURE
DES CONSEILS
DE PRUD'HOMMES.

Un an après le dépôt de soixante et onze assignations, le tribunal de grande instance de Paris a condamné l'Etat pour des délais déraisonnables de procédure prud'homale; il devra verser des dommages et intérêts allant de 1 500 à 8 500 euros à seize salariés en procédure devant les conseils de prud'hommes de Longjumeau, Nanterre et Bobigny, en région parisienne. Une première victoire pour le Syndicat des avocats de France (Saf) qui, avec les syndicats de salariés (Cgt, Cfdt, FO, Solidaires et Unsa) et le Syndicat de la magistrature, notamment, est à l'initiative de cette action collective inédite. «*Alors que le procès prud'homal doit permettre aux salariés de défendre leurs droits au regard de créances alimentaires nécessaires au quotidien ou de leur privation d'emploi, l'accès au juge ne leur est plus assuré qu'au terme de longs mois de procédure, qui se muent bien souvent en années d'attente*», dénonce le Saf.

Deux points de droit

«*Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant et impartial*» (article 6-1 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales).

«*L'Etat est tenu de réparer le dommage causé par le fonctionnement défectueux du service de la justice*» (article L.141-1 du Code de l'organisation judiciaire).



De longues années d'attente qui résultent du manque de moyens de la justice prud'homale. Ce ne sont pas les syndicats qui l'affirment mais le tribunal de grande instance qui, dans ses décisions, souligne qu'«*il revient précisément à l'Etat de mettre en œuvre les moyens propres à assurer le service de la justice dans des délais raisonnables*». Or, en l'occurrence, l'Etat n'a pas apporté «*les preuves que des mesures particulières avaient été prises par le ministère de la Justice ou la juridiction en cause afin de rechercher une solution pérenne aux difficultés rencontrées par les conseils de prud'hommes concernés*».

Deux ans d'attente à Nanterre

Que l'on en juge: un cadre attend plus de deux ans pour que l'affaire qui l'oppose à son employeur soit entendue aux prud'hommes de Nanterre. Par ailleurs, explique le Syndicat des avocats de France, «*les conseils de prud'hommes ne sont que trop rarement en mesure de trancher les contestations portant sur les licenciements économiques dans le délai de sept mois prévu par la loi, un délai qui reste théorique et sans sanction*». Enfin, le salarié qui demande la requalification de son Cdd en contrat à durée indéterminée a peu de chance de connaître le juge-

ment avant la fin effective de son contrat: «*Exclu de l'entreprise, il ne peut exiger son maintien dans l'emploi, dénoncent les syndicats, et doit se contenter d'une indemnisation, alors que le Code du travail prévoit qu'il devrait être entendu en urgence dans un délai d'un mois, délai qui n'est presque jamais respecté, à défaut de sanction.*»

Cela fait de longues années que les syndicats protestent contre la faiblesse des moyens alloués aux tribunaux chargés de trancher les conflits du travail. Mais la réforme de la carte judiciaire, mise en place voici quatre ans, n'a fait qu'aggraver la situation en supprimant soixante-deux conseils de prud'hommes en France. Le résultat est là: les délais de procédure sont devenus dramatiques pour certains. Certes, l'Etat a, par le passé, déjà été condamné en ce sens. Mais au cas par cas. Aujourd'hui, il est temps, pour le syndicat des avocats de France, «*que ces actions sortent de l'isolement et de la confidentialité et que le débat s'ouvre collectivement et publiquement*». Une nouvelle audience groupée portant sur une vingtaine d'affaires devait se tenir, le 15 février, devant la première chambre du tribunal de grande instance de Paris. ◀

Christine LABBE

UGICT

Calendrier

- **Ugict-Cgt**

La commission exécutive de l'Ugict-Cgt aura lieu le mercredi 21 mars.

Le prochain conseil national se déroulera les mardi 22 et mercredi 23 mai à Montreuil.

- **Colloque**

La Fédération Cgt des sociétés d'études organise, avec le concours de Sud, de l'Uggt (Tunisie) et de la Csc-Cne (Belgique), un colloque international sur les centres d'appels. Il se tiendra du 2 au 4 avril à la Bourse du travail de Saint-Denis (93). Ce sera l'occasion d'échanger avec des représentants des salariés de centres d'appels venus d'Afrique du Sud, du Brésil, des Philippines, d'Espagne, de Belgique, de Tunisie ou du Maroc. En savoir plus sur <www.rezisti.org/callcenter/>.

- **Santé**

« Nouvelles normes du travail et nouvelles figures des travailleurs/euses : défis pour la santé. » Tel est le thème retenu pour le cinquième congrès Santé dans le monde du travail, qui aura lieu le vendredi 27 avril à Neuchâtel, en Suisse.

Formations

- **Retraites**

Du 12 au 16 mars 2012, l'Ugict-Cgt organise un stage « retraite » au centre Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette. La refonte totale de notre système de retraite est à l'ordre du jour de la présidentielle et d'un débat national fixé par la loi au premier semestre 2013 : pour ses défenseurs, un système de retraite, même par répartition, n'a pas à garantir le maintien du niveau de vie à la retraite mais à opérer une « équitable » redistribution de l'argent qu'il encaisse. Mis en œuvre en Suède, un tel système a entraîné une baisse de toutes les retraites de l'ordre de 7 % en 2011. Dans ces conditions, il est indispensable qu'un maximum de militants maîtrise les nouveaux enjeux de la retraite et les notions de « prestations et cotisations définies ». Inscription auprès de Valérie Specq, au 01 48 18 85 06, ou <v.specq@ugict.cgt.fr>.

- **Stage**

L'Ugict-Cgt organise un stage national du 16 au 20 avril, au centre Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette. L'objectif de ce stage est de former des responsables à l'activité syndicale spécifique en direction des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise. Au programme, notamment : l'enjeu du spécifique ; les approches de la Cgt sur les grandes tendances de l'économie ; les principaux axes revendicatifs de l'Ugict-Cgt ; le syndicalisme international avec l'exemple d'Eurocadres... Renseignements et inscriptions auprès de Fabienne Tatot, à l'adresse suivante : <f.tatot@ugict.cgt.fr>.

Restructurations C'est sous l'angle de la « santé » qu'un récent numéro de la revue de l'Institut syndical européen (Etui) aborde la question des restructurations et des travailleurs en crise. Crainte de tomber dans la précarité, peur de la déqualification, manque de reconnaissance... le dossier s'attache à montrer la multiplicité des souffrances vécues par les salariés au travers de trois exemples concrets : dans une usine allemande d'un grand groupe industriel ; dans les hôpitaux publics français ; dans une Pme belge du secteur du verre. *HesaMag*, n° 4, 2^e semestre 2011.

Japon Un an après Fukushima, devant quels choix sociaux se trouve le Japon ? Le bimestriel de la Caf (Caisse d'allocations familiales), *Informations sociales*, s'intéresse à cette question à travers trois problématiques : les enjeux des politiques sociales ; les transformations familiales (petite enfance, familles monoparentales...) ; les mouvements sociaux et les mobilisations citoyennes. Aujourd'hui, en effet, « *la montée du chômage, la précarité du travail et l'apparition de nouvelles formes de pauvreté sont autant de réalités qui bousculent les fondements traditionnels* » de la société. *Informations sociales*, n° 168, 2011/6.

Géopolitique Le dernier numéro de la revue de l'Iris (Institut de relations internationales), la *Revue internationale et stratégique*, est consacré à l'enjeu géostratégique des matières premières. Sources d'énergie, alimentation, minerais... les matières premières, explique l'Iris, « *couvrent le spectre des besoins des populations et sont l'objet de convoitises de la part des Etats comme des entreprises chargées de leur exploitation ou de leur acheminement* ». A lire notamment : « L'impact du printemps arabe sur l'industrie des hydrocarbures. » *Revue internationale et stratégique*, n° 84, coédition Iris/Armand Colin, hiver 2011.

Mondialisation Crise de l'euro, négociations climatiques, « démondialisation »... c'est autour de vingt-cinq synthèses qu'est construit « L'état de la mondialisation 2012 », coordonné par *Alternatives internationales* et *Alternatives économiques*, en partenariat avec le Ceri Sciences Po (Centre d'études et de recherches internationales). L'idée est de décrypter les grands enjeux de la mondialisation avec l'aide, notamment, d'une approche par pays sur les points chauds de la planète. *Alternatives internationales*, hors-série, n° 10, janvier/février 2012.



Le problème n'est pas l'outil, mais l'usage que l'on en fait. Corriger les modes opératoires déficients n'est pas un mal en soi, comme ne peut, "a priori", être réfutée la chasse aux opérations inutiles.

LEAN MANAGEMENT FAUT-IL EN AVOIR PEUR?

IMPOSÉ AU FORCEPS DANS UN NOMBRE CROISSANT D'ENTREPRISES, LE "LEAN" CONCERNE DÉSORMAIS PLUS D'UN TIERS DES SALARIÉS. QUE REVÊT CETTE MÉTHODE? QUELS EN SONT LES EFFETS PERVERS SUR LE TRAVAIL ET COMMENT LES ÉLUS PEUVENT-ILS LES ÉVITER? ÉLÉMENTS POUR AGIR.

Maigrir pour être performant : telle est l'ambition du « *lean management* ». Telle serait désormais la recette miracle pour faire face à la concurrence internationale, éviter les délocalisations, préserver l'emploi... et, même, convaincre les marchés financiers d'investir sur son titre. L'Etat lui-même l'assure, lui qui non seulement a décidé, aides financières à l'appui, de promouvoir la méthode dans tous les secteurs d'activité, mais a choisi de donner l'exemple, d'implanter cette méthodologie directement issue de l'industrie jusque dans ses propres services. Cet engouement pourrait prêter à sourire si, au fur et à mesure que se répand ce concept, l'état de santé des salariés ne se dégradait. Stress, anxiété, insomnies, irritabilité : selon des chercheurs qui se sont penchés sur l'implantation du *lean* dans les entreprises européennes, le passage des organisations à ce modèle managérial engendrerait un accroissement substantiel des troubles psychosociaux d'au minimum deux points par rapport aux risques

qu'engendrent toutes les autres formes d'organisation du travail... Le 24 janvier dernier, le cabinet Secafi a organisé à Lille une matinée d'information sur le sujet. Ce jour-là, la salle était comble. Elus ou militants syndicaux, ils étaient une quarantaine à avoir fait le déplacement pour essayer d'y voir plus clair sur une méthodologie qui, de Renault à Pôle emploi, de l'Assistance publique à Atos Origin, concerne désormais plus d'un salarié sur trois. Bien sûr,

il a d'abord été question de définition. Derrière ce concept, a expliqué Philippe Rouzaud, ingénieur, spécialiste du sujet et animateur de la matinée, se profile un système de gestion des entreprises qui cherche à éradiquer toutes les formes de gaspillage, des délais aux coûts inutiles en passant par les stocks et les espaces de travail. « *La démarche, très standardisée, consiste à questionner sans cesse les organisations pour permettre en continu les gains possibles de productivité.* » Apparu en France pour la première fois en 1987 pour qualifier les méthodes de gestion japonaises, le *lean* n'est pas en soi une formule contestable, a-t-il insisté. « *Initié chez Toyota, cet outil a répondu à une logique: celle en vigueur dans un pays où les salariés se dévouent à leur entreprise, où la garantie de l'emploi est assurée. Si problème il y a, c'est qu'en France cette* ... »

pour agir

Selon le Code du travail, le Chsct doit être consulté dès lors qu'une direction veut mettre en œuvre un projet d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Et si les élus manquent de compétences ou d'informations suffisantes, ils peuvent avoir recours à une expertise. A noter aussi qu'une modification de l'organisation du travail est considérée par le droit comme un motif légitime pour lancer un droit d'alerte dès lors que le CE ou le Cce se sent préoccupé des conséquences d'un projet, notamment en matière d'emploi.

... démarche est implantée au forceps, sous la menace permanente de licenciements et sans respect aucun pour le contexte dans lequel les salariés évoluent : la notion du temps et la place de l'encadrement, l'environnement conventionnel et le mode de relations sociales dans l'entreprise.»

Le Chsct de Cap Gemini a eu gain de cause

Le problème n'est pas l'outil, mais l'usage que l'on en fait. Corriger les modes opératoires déficients n'est pas un mal en soi, comme ne peut, *a priori*, être réfutée la chasse aux opérations inutiles. Ce qui est contestable, a-t-il encore souligné, c'est d'oublier que le travail et ceux qui le réalisent sont au cœur de la performance des organisations; que, trop souvent, la standardisation des tâches fait fi de la variabilité du travail humain. « On ne peut par principe imposer toujours plus de dossiers à traiter, toujours plus d'affaires ou de pièces à fabriquer sans risquer d'infliger aux salariés une perte de sens de leur travail », a confirmé Philippe Rouzaud. Comment les salariés peuvent-ils se préserver du pire? Comment peuvent-ils reprendre la main? L'annonce toute récente du jugement du tribunal de grande instance de Nanterre donnant raison aux élus du Chsct de Cap Gemini Technology Services, qui réclamaient une expertise sur les conséquences sur le travail de l'implantation d'une méthodologie *lean* dans l'entreprise, tombait à pic. « Ce droit, a alors insisté Anne-Marie Penzo, spécialiste de la santé au travail et responsable de l'équipe Chsct à l'agence Secafi de Lille, il faut l'imposer. »

Selon quel calendrier le *lean* va-t-il s'implanter, et dans quels services? La démarche est-elle associée à d'autres projets de transformation? Combien de salariés vont-ils être impactés? Quelles sont les modifications prévues dans l'organisation et les espaces de travail et quels sont les indicateurs qui permettront d'en évaluer les conséquences? « Voilà quelques-unes des questions que les élus doivent poser lors des réunions Chsct », dira-t-elle encore. Parce qu'il interroge et bouscule le travail, le *lean* ne doit pas être laissé aux directions. « Et pourquoi, en CE, les salariés ne demanderaient-ils pas aussi ce qui va être fait des bénéfices retirés : n'est-ce pas non plus là leur affaire? » conclura la consultante. Investir dans l'emploi, la recherche et l'innovation, n'est-ce pas, en effet, une autre manière d'assurer la performance des entreprises? ◀

Martine HASSOUN

ENQUÊTE
**LES CADRES
ET L'ENTREPRISE**

SEULS 22% DES CADRES S'ESTIMENT AUJOURD'HUI «GAGNANTS» AU REGARD DE LEUR INVESTISSEMENT DANS LE TRAVAIL. ÉLÉMENTS DE LA DERNIÈRE «ENQUÊTE CLIMAT» DE L'APEC.

La loyauté est une chose. Le soutien à son employeur en est une autre. La dernière « Enquête climat » de l'Association pour l'emploi des cadres, sur ce point, est édifiante. Si les trois quarts des cadres se disent « engagés » vis-à-vis de leur entreprise, définissant ce sentiment par la « loyauté » (49%), le « contrat moral » (43%) et « l'enthousiasme » (40%), une majorité d'entre eux reconnaissent ne pas avoir vraiment confiance en leurs dirigeants, 6% seulement se disant prêts à les suivre les yeux fermés, 55% doutant de leur politique. Fait notable, la méfiance croît aussitôt après une année d'ancienneté. Est-ce la situation économique dégradée qui explique ce sentiment négatif à l'égard des directions? Non, répond l'Apec, qui constate que, même sur fond de bonne conjoncture, près de la moitié des cadres (49%) accordent peu ou n'accordent pas de confiance à leurs dirigeants. Principaux éléments incriminés par les personnes



GPA / MAXPPP

sondées pour expliquer leur position : le peu d'intérêt que les directions d'entreprise accordent à l'amélioration du pouvoir d'achat (72%), leur incapacité à étudier les impacts humains des décisions stratégiques prises (66%), leur difficulté à entendre ce que les cadres ont à dire pour améliorer l'efficacité des organisations (58%), le peu d'intérêt dont elles font preuve quant à l'avenir des salariés (57%). Dans les grandes entreprises plus qu'ailleurs, la méfiance

La conjoncture n'y change rien : 49% des cadres n'ont pas ou ont peu confiance dans leurs dirigeants.

s'installe. Mais, au total, seuls 22% des cadres s'estiment aujourd'hui « gagnants » au regard de leur investissement dans le travail et de ce qu'ils perçoivent en retour.

Peut-on y voir un lien de cause à effet? Autre enseignement à retenir de cette étude : 45% des cadres jugent leur charge de travail excessive, affirmant vivre sous la pression constante et permanente d'un excès de travail. Et deux tiers d'entre eux indiquent travailler « souvent » ou « toujours » dans l'urgence. Au-delà du mode de management, ce sont donc les conditions de travail qui sont dénoncées. Et 59% des personnes interrogées par l'Apec disent être régulièrement sollicitées, en dehors de leurs périodes normales de travail, par téléphone, par courriel en soirée, le week-end ou pendant leurs périodes de congés. Un phénomène qui concerne, bien sûr, d'abord les cadres des fonctions de direction, mais aussi les cadres encadrants et ceux du commerce et des transports, des médias et de l'hôtellerie. Rien de surprenant, au total, qu'une grosse minorité des cadres interrogés se sentent « souvent débordés », voire envahis par le travail au point d'entamer le bon équilibre nécessaire entre vie privée et vie professionnelle. Ceux qui jugent leur charge de travail plutôt excessive sont 43% à en être satisfaits, contre 85% de ceux qui estiment leur charge de travail plutôt correcte. Et parmi ceux ayant déclaré ne pas être satisfaits de leur équilibre vie privée/vie professionnelle, 75% jugent leur charge de travail excessive contre 30% de ceux ayant déclaré en être satisfaits.

M.H.

Temps de travail, droit syndical, égalité professionnelle

De nouvelles décisions favorables de la jurisprudence

En cette période de régression législative, des succès continuent d'être obtenus devant les juridictions sur différents terrains.

Michel CHAPUIS

Bibliographie

Michel Miné et Daniel Marchand, *Le Droit du travail en pratique*, Ed. d'Organisation-Eyrolles, sortie le 28 février 2012 (24^e édition), 667 pages, 33 euros.

FORFAIT EN JOURS

Le contrôle du juge porte de plus en plus sur le contenu des conventions et accords collectifs organisant le recours au forfait en jours.

Un salarié ayant conclu un forfait en jour sollicite une reclassification (avec un important rappel de salaire) : la convention collective applicable prévoit au minimum un coefficient 3.1 pour être classé en forfait en jours, mais il ne bénéficie que du coefficient 2.2. Selon les dispositions conventionnelles applicables, les salariés susceptibles de conclure une convention de forfait en jours doivent obligatoirement disposer d'une grande latitude dans l'organisation de leur travail et dans la gestion de leur temps et doivent également bénéficier de la position 3 de la convention collective (en général les positions 3.2 et 3.3, et dans certains cas 3.1) ou avoir une rémunération annuelle supérieure à deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ou être mandataire social (convention collective nationale des bureaux d'études techniques, cabinets de conseil et sociétés de conseil, dite Syntec).

Pour trancher ce litige, le juge civil, «*juge actif*», selon la formule employée en Europe continentale, doit se fonder sur la réalité des fonctions occupées par le salarié pour procéder à l'attribution d'un coefficient conforme aux critères conventionnels. Ici, le juge constate que le salarié ne répond pas aux critères lui permettant d'accéder au coefficient 3.1. Le salarié est débouté sur ce point.

«*Le salarié qui avait moins de six ans de pratique en qualité de cadre, ne pouvait être classé à la position 3.1, ce dont il se déduisait qu'il n'était pas susceptible de relever du régime du forfait-jour qui lui avait été appliqué; la cour d'appel, qui n'a pas tiré les conséquences légales de ses constatations, a violé les textes susvisés*»⁽¹⁾.

Cependant, comme un poste classifié au coefficient 2.2 n'est pas accessible au forfait en jours, le salarié pourra, devant la cour d'appel de renvoi, demander l'annulation de son forfait en jours et le paiement des heures travaillées au-delà de la durée légale en heures supplémentaires (depuis le début de son contrat de travail, dans la limite de cinq années) et, le cas échéant, des dommages-intérêts pour durées de travail excessives.

Par ailleurs, «*le retrait d'un jour de réduction de temps de travail en raison d'une absence pour maladie a pour effet d'entraîner une récupération prohibée*» et «*les jours d'ancienneté conventionnels doivent être pris en compte pour la détermination du nombre de jours travaillés sur la base duquel est fixé le plafond propre à chaque convention de forfait*»⁽²⁾.

INTERNET ET DROIT SYNDICAL

M. X. ..., délégué syndical au sein de la caisse régionale de Crédit maritime mutuel du Finistère, a envoyé, avec son ordinateur et sa messagerie personnels, un tract signé de l'intersyndicale à l'adresse électronique des trente-cinq points de vente des agences du Crédit maritime mutuel en Bretagne. Pour cela, il a fait l'objet d'un avertissement; il a saisi la justice pour faire annuler cette sanction.

La Cour de cassation considère que cet envoi ne caractérisait pas une diffusion (au sens de l'article L.2142-6 du Code du travail, prévue par accord d'entreprise, sur la messagerie électronique de l'entreprise). Par conséquent, l'avertissement n'était pas licite et doit être annulé⁽³⁾. Ainsi, même quand il n'existe pas dans l'entreprise d'accord collectif autorisant l'utilisation de la messagerie électronique par les organisations syndicales, la communication d'informations syndicales par voie électronique est possible, à certaines conditions (utilisation de l'ordinateur et de la messagerie personnels notamment).

EXPERTISE DU COMITÉ D'ENTREPRISE ET ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En matière d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, le comité d'entreprise peut se faire assister par son expert-comptable, lors du bilan annuel (examen des comptes de l'année écoulée et des comptes prévisionnels). En effet, les juges considèrent que la mission de l'expert-comptable désigné pour assister le comité porte sur tous les éléments d'ordre économique, financier ou social de l'entreprise nécessaires à la compréhension des comptes et à l'appréciation de la situation de l'entreprise. L'étude de la structure des rémunérations du personnel est une mission destinée à fournir au comité des éléments d'appréciation sur la situation de l'entreprise et permet d'appréhender les éléments d'ordre social nécessaires à l'examen de la masse salariale et de son évolution.

Ainsi, l'expert-comptable peut assister le CE pour l'étude des rémunérations (montant et structure des rémunérations des salariés, système de rémunération), notamment en ce qui concerne les écarts entre les femmes et les hommes. En revanche, l'expert-comptable ne peut pas être missionné pour une analyse globale de la situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise⁽⁴⁾.

Par conséquent, il convient de tenir compte de cette jurisprudence pour la rédaction de la mission confiée à son expert-comptable par le CE dans le cadre de sa délibération.

(1) Arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation du 3 novembre 2011, pourvoi n° 10-14.637, S^e Linedata Services Leasing & Crédit.

(2) Arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation du 3 novembre 2011, pourvoi n° 10-18762.

(3) Arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation du 10 janvier 2012, n° 10-18558.

(4) Arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation du 10 janvier 2012, n° 10-21270, société Cap Gemini Ouest.

Fonction publique

Le dispositif supprimant la génération de Rtt durant les congés pour raison de santé

Le législateur a mis fin à une jurisprudence qui considérait que l'agent en congé de maladie pouvait prétendre à des jours d'aménagement et de réduction du temps de travail engendrés sur cette période de maladie.

Edoardo MARQUÈS

Aux termes de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, «*La période pendant laquelle le fonctionnaire relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ou l'agent non titulaire bénéficie d'un congé pour raison de santé ne peut générer de temps de repos lié au dépassement de la durée annuelle du travail.*» Le législateur a ainsi mis fin à une jurisprudence qui considérait que l'agent en congé de maladie devait être regardé comme ayant accompli les obligations de service correspondant à son cycle de travail et que, de ce fait, il pouvait prétendre à des jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (Artt) engendrés sur cette période de maladie.

Ainsi, pour le législateur, l'acquisition de jours Artt est liée à la réalisation de durées de travail hebdomadaires supérieures à trente-cinq heures, hors heures supplémentaires, et est destinée à éviter l'accomplissement d'une durée annuelle du travail excédant 1 607 heures. Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent donc, à due proportion, le nombre de jours Rtt que l'agent peut acquérir.

LES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LE DISPOSITIF DE L'ARTICLE 115 DE LA LOI DE FINANCES POUR 2011

La règle de réduction des droits à l'acquisition de jours Artt en conséquence d'un congé pour raison de santé vise, d'une part, les fonctionnaires relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, c'est-à-dire les fonctionnaires civils des administrations de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics et les fonctionnaires hospitaliers.

Dans les services et les établissements publics à caractère industriel ou commercial, elle ne s'applique qu'aux agents qui ont la qualité de fonctionnaire.

Sont donc exclus du champ d'application de la mesure les catégories de personnels ne relevant pas de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et qui sont régies par des statuts autonomes: militaires,

fonctionnaires des assemblées parlementaires et magistrats de l'ordre judiciaire.

La règle posée par l'article 115 de la loi de finances pour 2011 s'applique, d'autre part, aux agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

LES SITUATIONS D'ABSENCE ENTRAÎNANT UNE RÉDUCTION DES DROITS À L'ACQUISITION DE JOURS ARTT

Les situations d'absence du service qui engendrent une réduction des droits à l'acquisition annuelle de jours Artt sont les congés pour raison de santé, notamment:

- s'agissant des fonctionnaires: congé de maladie, congé de longue maladie, congé de longue durée, y compris les congés résultant d'un accident survenu ou d'une maladie contractée dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions, ainsi que ceux résultant d'un accident de trajet;
- s'agissant des agents non titulaires: congé de maladie, congé de grave maladie, congé sans traitement pour maladie (ce congé est obtenu lorsque l'agent non titulaire est contraint de cesser ses fonctions pour raison de santé mais qu'il ne peut prétendre à un congé de maladie rémunéré en l'absence de temps de services suffisant), y compris ceux résultant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU DISPOSITIF

La règle de réduction du droit à l'acquisition de jours Artt en conséquence d'un congé pour raison de santé s'est appliquée à tous les congés pris à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, soit au 30 décembre 2010.

S'agissant des congés pour raison de santé antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi mais dont les effets se poursuivent à compter de la date de son entrée en vigueur, il y a lieu de procéder à la règle de proratisation. Ainsi, seule la fraction des congés pris à compter de l'entrée en vigueur de la loi est concernée par cette nouvelle règle.

MODALITÉS DE RÉDUCTION DES JOURS ARTT DES AGENTS EN CONGÉ POUR RAISON DE SANTÉ

La durée du travail effectif est fixée en moyenne à trente-cinq heures par semaine. Cependant, la réglementation précise que le décompte du temps de tra-

vail s'effectue sur une base annuelle de 1607 heures, ce qui introduit, dans le mode d'organisation du temps de travail dans la fonction publique, la possibilité d'une annualisation du temps de travail:

- en instituant des cycles de travail comportant des durées hebdomadaires de travail variables;
- en fixant une durée hebdomadaire de travail supérieure à trente-cinq heures toute l'année.

Cette organisation peut donc conduire à l'attribution de jours Artt en compensation. Le nombre de jours supplémentaires de repos prévus au titre de la réduction du temps de travail est calculé en proportion du travail effectif accompli dans le cycle de travail et avant prise en compte de ces jours. Ainsi, le nombre de jours Artt attribués annuellement est le plus souvent de:

- trois jours ouvrés par an pour 35 h 30 hebdomadaires;
- six jours ouvrés par an pour trente-six heures hebdomadaires;
- neuf jours ouvrés par an pour 36 h 30 hebdomadaires;
- douze jours ouvrés par an pour trente-sept heures hebdomadaires;
- quinze jours ouvrés par an pour 37 h 30 hebdomadaires;
- dix-huit jours ouvrés par an pour trente-huit heures hebdomadaires;
- vingt jours ouvrés par an pour un travail effectif compris entre 38 h 20 et 39 heures hebdomadaires (notamment dans la fonction publique hospitalière);
- vingt-trois jours ouvrés par an pour trente-neuf heures hebdomadaires.

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours Artt est proratisé à hauteur de leur quotité de travail (pour faciliter la gestion des jours d'absence, le nombre ainsi déterminé est souvent arrondi à la demi-journée supérieure).

Les personnels qui ne relèvent pas d'un régime de décompte horaire de leur durée de travail mais qui sont soumis à un régime de décompte en jours en application de l'article 10 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 (agents soumis au forfait) bénéficient en général de dix-huit jours, voire de vingt jours de réduction du temps de travail (il convient de se référer, pour la détermination des droits, aux arrêtés ministériels relatifs à l'aménagement et à la réduction du temps de travail).

Les jours Artt accordés au titre d'une année civile constituent un crédit ouvert au début de l'année civile considérée. Les congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours Artt acquis annuellement pour les agents qui se sont absents.

Les jours Artt ne sont pas défalqués à l'expiration du congé pour raison de santé mais au terme de l'année civile de référence. Cette règle s'articule ainsi avec les règles d'alimentation du compte épargne temps. Dans l'hypothèse où le nombre de jours Artt à défalquer serait supérieur au nombre de jours Artt accordés au titre de l'année civile, la déduction peut s'effectuer sur l'année N + 1. En cas de mobilité, un solde de tout compte doit être communiqué à l'agent concerné.

La règle de calcul est la suivante: en régime hebdomadaire, le décompte du temps de travail annuel s'exprime en nombre de jours ouvrables, au nombre de 228, après exclusion de 104 jours de repos hebdomadaires, de 25 jours de congés annuels et de 8 jours fériés.

Soit N1 le nombre de jours ouvrables en régime hebdomadaire (N1=228).

Soit N2 le nombre maximum de journées Artt générées annuellement en régime hebdomadaire.

Le quotient de réduction Q résultant de l'opération arithmétique N1/N2 correspond au nombre de jours ouvrés à partir duquel une journée Artt est acquise. En conséquence, dès lors qu'un agent, en cours d'année, atteint en une seule fois ou cumulativement un nombre de jours d'absence pour raison de santé égal à Q, il convient d'amputer son crédit annuel de jours Artt d'une journée.

QUELQUES EXEMPLES DE CALCUL

En régime hebdomadaire à trente-huit heures

Pour les personnels soumis à ce régime de travail, 228 jours ouvrables annuellement générant 18 jours Artt, le quotient de réduction Q est égal à $228/18=12,6$ jours de travail, arrondis à 13. Dès que l'absence du service atteint 13 jours, une journée Artt est déduite du capital de 18 jours Artt (soit 2 journées Artt déduites pour 26 jours d'absence)...

Exemple d'application pour un agent exerçant ses fonctions à temps partiel

Soit le cas d'un agent soumis à un régime hebdomadaire sur la base de trente-neuf heures par semaine mais exerçant ses fonctions à 80%. Un tel service à temps plein ouvre droit à l'acquisition de 23 jours Artt. En conséquence, le nombre de jours Artt auquel peut prétendre cet agent à raison de sa quotité de travail s'élève à $23 \times 80/100=18,4$ jours Artt, soit 18,5 jours Artt en application de la règle de l'arrondi à la demi-journée supérieure.

Pour un service à 80%, le décompte du temps de travail annuel exprimé en nombre de jours ouvrables (N1) n'est pas égal à 228 (hypothèse d'un service à temps plein) mais à $228 \times 80/100=182,4$.

Le fonctionnaire considéré ayant un capital théorique de 18,5 jours Artt, le quotient de réduction est égal à $182,4/18,5=9,85$ arrondis à 10 jours ouvrables. Dès que l'absence du service atteint 10 jours, une journée Artt est déduite du capital de 18,5 jours Artt (soit 2 journées Artt déduites pour 20 jours d'absence)...

Agents soumis au régime au forfait

Pour les personnels soumis à un régime de décompte en jours de la durée du travail, 228 jours ouvrables annuellement générant, à titre d'exemple, 20 jours Artt, le quotient de réduction est égal à $228/20=11,4$ jours de travail, arrondis à 11.

Dès que l'absence du service atteint 11 jours, une journée Artt est déduite du capital de 20 jours Artt (soit 2 journées Artt déduites pour 22 jours d'absence)...

PARIS/ EXPOSITION

À LA DÉCOUVERTE DE L'ART D'AKSELI GALLEN-KALLELA



© TURKU ART MUSEUM / PHOTO KARI LEHTINEN

Akseli Gallen-Kallela, «la Défense de Sampo» («Sammon puolustus»), 1896, tempera sur toile, 122 x 125 cm, Finlande, Turku, Turku Art Museum.

Connaissez-vous Akseli Gallen-Kallela ? C'est peu probable. Le musée d'Orsay, en collaboration avec le Helsinki Art Museum et le Museum Kunstpalast de Düsseldorf, a décidé de rendre plus familière en France la peinture de cet artiste (né à Pori en 1865, mort à Stockholm en 1931). Ses liens avec Paris furent étroits. Ne fut-il pas élève de l'Académie Julian ? Il fut aussi de l'atelier de Fernand Cormon – peintre « officiel » fêru d'anatomie, à qui l'on doit maints tableaux à sujets préhistoriques, surnommé « le Père la rotule » –, et il connut un grand succès à l'Exposition universelle de Paris, en 1900, avec ses fresques monumentales à l'intérieur du pavillon finlandais. En 1909, il exposa encore à Paris, avant de s'embarquer pour l'Afrique d'où il rapporta une série de peintures et d'aquarelles flamboyantes. A Berlin, en 1895, en compagnie de Munch, ils furent vus comme des pionniers d'un art neuf. La carrière d'Akseli Gallen-Kallela est étonnamment diverse, dans la mesure où s'y mêlent réalisme, néoromantisme et symbolisme, sans oublier les arts décoratifs. En quête permanente d'idéal, il ne redoutait pas les ruptures et l'adhésion à des idéaux spirituels successifs. C'est ainsi qu'il rejeta brutalement le monde de la rue et du spectacle, propre à sa période parisienne naturaliste, qu'il jugea après coup décadente. Après qu'il a abordé de grands sujets d'inspiration nationale traités sur le mode naturaliste, justement, une grave crise d'ordre moral le pousse à se renouveler. Il simplifie son langage plastique et introduit dans sa peinture une composante décorative, largement suscitée par l'art populaire de son pays.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 6 MAI, MUSÉE D'ORSAY – 1, RUE DE LA LÉGION-D'HONNEUR, 75007 PARIS, ENTRÉE PORTE C, NIVEAU 5, SALLE D'EXPOSITION TEMPORAIRE.

PARIS/ THÉÂTRE OUVERT DANS LA FABRIQUE DE SEX-SYMBOLS

Dans *Ciel ouvert à Gettysburg*, pièce de Frédéric Vossier mise en scène par Jean-François Auguste, il est d'abord question de l'univers du cinéma, plus précisément d'Hollywood, cette usine à mythes. Deux hommes, en un sombre espace clos, commentent des photographies représentant une femme aux poses suggestives. Clichés d'une star, ainsi qu'en montrait, dans les années 1950, le magazine *Cinéma*. L'entretien entre les deux hommes va tourner à l'interrogatoire... Dans une scénographie de Marc Lainé, les interprètes seront Thibault Lacroix, Pauline Lorillard, Anthony Paliotti et Jacques Pieller. L'auteur dit : « Cela raconte un peu où l'on en est aujourd'hui : c'est-à-dire un monde où la seule préoccupation devient l'intime. Un intime que l'on expose, que l'on fabrique, que l'on cultive, que l'on agresse, que l'on évalue. »

• DU 9 MARS AU 7 AVRIL À THÉÂTRE OUVERT (CENTRE NATIONAL DES DRAMATURGIES CONTEMPORAINES), JARDIN D'HIVER – 4 BIS, CITÉ VÉRON, 75018 PARIS.

SORTIES FILMS

Duch, le maître des forges de l'enfer RITHY PANH (FR)

Le réalisateur d'origine cambodgienne qui, dans *S21, la machine de mort khmère rouge*, donnait la parole aux survivants du génocide fait parler devant sa caméra l'un des principaux responsables de cet épouvantable état de fait. C'est d'autant plus terrible que l'homme, au fond, semble bien ne rien regretter.

Millénium

DAVID FINCHER (EU)

En s'inspirant du fameux roman de Stieg Larsson, le cinéaste, même s'il a gommé les aspects les plus suédois du récit, a heureusement gardé de la trame initiale les ressorts de l'action qui provoquent savamment l'effroi.

Tahrir, place de la Libération

STEFANO SAVONA (IT)

Ce documentaire constitue un témoignage clé sur les événements d'Egypte en février 2011, qui conduisirent à la chute de Moubarak. Savona a filmé à bout touchant les illusions et les blessures.

Le Printemps de Téhéran

ALI SAMADI AHADI (FR)

En juin 2009, à Téhéran, des manifestations déferlent dans les rues pour signifier une grande soif de changement politique avant les élections. La répression est particulièrement sanglante. Le film mêle les images volées sur portables à celles d'archives, les récits de blogueurs et, dans les trous, l'animation se glisse pour suppléer un réel rendu invisible par la force des choses.

BNF/ MÉDAILLONS
DAVID D'ANGERS
GRAND
SCULPTEUR
DE VISAGES
EN PETIT



David d'Angers, "Portrait d'Hortense Allart", une féministe célèbre en son temps, bronze, 1834.

On doit à David d'Angers (1788-1856), de son vrai nom Pierre-Jean David, plus de cinq cents portraits sculptés en médailles. Il a aussi honoré des commandes officielles : au fronton du Panthéon *la Patrie couronnant les hommes célèbres*, à Strasbourg la statue de Gutenberg, à Dunkerque celle de Jean Bart. Il a donc surtout immortalisé dans le bronze, en petit format, les hommes de la Révolution et ceux de l'Empire, les héros des guerres d'indépendance d'Europe et d'Amérique, les savants, les artistes, les poètes et les femmes de lettres de la Restauration et de la monarchie de Juillet. Il s'appuyait sur une grammaire de formes venues d'une science alors en vogue, la phrénologie du docteur Gall, pour qui les protubérances crâniennes pouvaient traduire les capacités intellectuelles et les passions.

Antoine SARRAZIN

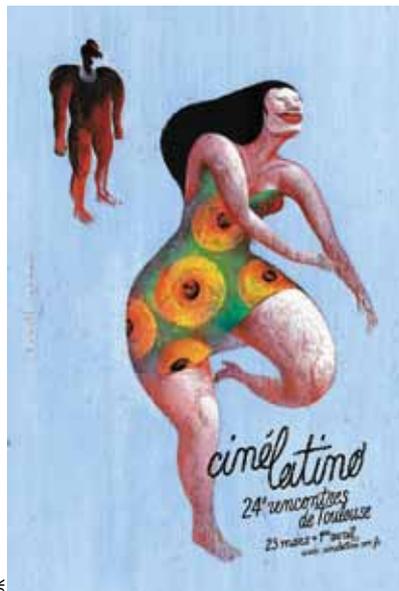
• "DAVID D'ANGERS, LES VISAGES DU ROMANTISME", JUSQU'AU 25 MARS, BNF SITE RICHELIEU – 5, RUE VIVIENNE, 75002 PARIS, TÉL. : 01 53 79 87 93.

LYON/ 4.48 PSYCHOSE
SARAH KANE AUX ATELIERS

Valérie Marinese monte *4.48 Psychose*, la dernière pièce de l'Anglaise Sarah Kane (1971-1999), écrite avant son suicide. C'est dire la terrible implication personnelle de cette œuvre bouleversante, qui épouse bel et bien les variations de la dépression psychotique, et que Claude Régy, il y a quelques années, avait admirablement mise en scène avec Isabelle Huppert comme interprète. Valérie Marinese, qui tient le rôle aujourd'hui, dit ceci : « *Beaucoup jugent la pièce pessimiste, moi je vois en ce personnage de la vie, un certain humour face à son désarroi. Il s'agit d'une vision noire du monde, mais qui nous pousse à l'envie de vivre pour ne pas arriver au même point de désespoir que le personnage, ça donne envie de s'en sortir.* »

• DU 12 AU 24 MARS, AU THÉÂTRE LES ATELIERS À LYON – 5, RUE PETIT-DAVID, 69002 LYON, TÉL. : 04 78 37 46 30, <WWW.THEATRELESATELIERS-LYON.COM>.

TOULOUSE/ CAVE POÉSIE
CINÉMAS LATINOS



DK

L'affiche du festival Cinélatino.

Dans la Cave Poésie fondée par le regretté René Gouzenne, des soirées accompagneront le festival Cinélatino, soit les Rencontres des cinémas d'Amérique latine de Toulouse, vingt-quatrième édition, avec la venue du chef opérateur Walter Carvalho, les dernières réalisations chiliennes de feu Raul Ruiz, la comédie uruguayenne, le court-métrage cubain au féminin singulier...

• DU 26 AU 31 MARS, AU FOYER DE LA CAVE POÉSIE – 71, RUE DU TAUR, 31000 TOULOUSE, <WWW.CAVE-POESIE.COM>.

GENÈVE/ ROUSSEAU
JEAN-JACQUES EN SON TEMPS

N'est-il pas logique que la ville de Genève, qui vit naître Jean-Jacques Rousseau il y a trois cents ans, ouvre le bal en matière de commémoration ? C'est ainsi que tous les musées d'Art et d'Histoire de la capitale de la Suisse romande s'inscrivent dans une vaste manifestation intitulée « Rousseau pour tous », lancée par le Département de la culture et du sport. Toute l'année, seront donc proposés des accueils thématiques dans les collections afin de replacer le philosophe homme des lumières, l'autobiographe résolu et le musicien hasardeux dans son époque. L'exposition de l'été, au Rath (28 juin-16 septembre), sera par exemple consacrée à l'« Enchantement du paysage au temps de Jean-Jacques Rousseau ».

• POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, MUSÉES D'ART ET D'HISTOIRE, RUE CHARLES-GALLAND 2, CH-1206 GENÈVE, TÉL. : + 41 (0) 22 418 26 00, <MAH@VILLE-GE.CH>.

EXPOSITION

UN PARCOURS INITIATIQUE SUR LE DESSUS DE LA TÊTE

AU PALAIS DE LA DÉCOUVERTE, UNE MANIFESTATION INTERACTIVE AU POIL, PLAISAMMENT INTITULÉE "LE CHEVEU DE MÈCHE AVEC LA SCIENCE", RÉVÈLE UN UNIVERS FASCINANT AUX ARCANES COMPLEXES ⁽¹⁾.

Il y a d'abord, il faut clairement l'affirmer, le plaisir d'arpenter le Palais de la Découverte, ce magnifique monument républicain très haut de plafond, embelli au sommet des murs par d'allégoriques sculptures figurant des femmes nues, bien dans le goût coquin-mythologique de l'impayable Belle Epoque. C'est donc au sein de ce lieu immense lesté d'histoire, dans l'aile ouest du Grand Palais, que se situe Universcience, dont la mission consiste à faire vivre la science au cœur de Paris. Le principe fondateur du Palais de la Découverte n'a pas bougé, car il s'agit toujours de « *montrer la science telle qu'elle se fait* », grâce à des démonstrations, fréquemment spectaculaires,

réalisées par des médiateurs en interaction avec le public. De fait, au Palais de la Découverte, on n'hésite pas à mettre en scène des phénomènes scientifiques. L'entité Universcience, quant à elle, existe officiellement depuis le 1^{er} janvier 2010, en tant que nouvel établissement de diffusion de la culture scientifique et technique né du regroupement de la cité des Sciences et de l'Industrie et dudit Palais de la Découverte. L'objectif est d'« *accompagner chaque citoyen dans sa compréhension d'un monde en profondes mutations, en proposant des repères et de nouveaux outils pour appréhender la complexité du XXI^e siècle* ».

Il y a en ce moment deux expositions

temporaires, l'une qui a pour titre « Préhistoire(s), l'enquête » (jusqu'au 17 juin) et l'autre, celle qui nous intéresse aujourd'hui, en effet consacrée au cheveu, installée sur cinq cents mètres carrés et présentée en trois langues (français, anglais, espagnol) et en braille, ce qui n'est pas négligeable.

Un mètre de diamètre pour le cheveu dix mille fois grossi

Le parcours s'établit autour de quatre thèmes ainsi libellés : « Entre vie et matière : la structure et les propriétés du cheveu » ; « La science du produit : shampoings, éléments de soins, coloration, depuis la recherche jusqu'à la fabrication » (Cqfd : L'Oréal est partenaire – Ndlr) ; « Le salon des métamorphoses : des idées pour changer de tête » ; « Les cheveux du monde : des styles de coiffure, des salons, des chansons et des expressions populaires ». Au nombre des curiosités – et il n'en manque pas –, une insolite sculpture d'un mètre de diamètre, laquelle représente un cheveu grossi dix mille fois (cela donne, on en conviendra, la circonférence d'un arbre de belle taille) et qui permet d'observer le plus concrètement du monde, à grande échelle, la structure intime du cheveu, lequel mène une existence qui n'est pas de tout repos, car au cours des trois années que dure sa vie, il croît, se stabilise durant quelques semaines pour finir par tomber. De la



SOPHIE CHIVET / UNIVERSCIENCE

Il est loisible pour tout visiteur, au moyen d'un système d'agrandissement, de comparer les cheveux de couleurs ou d'origines ethniques diverses.

(1) Jusqu'au 26 août, au Palais de la Découverte, av. Franklin-Roosevelt, 75008 Paris, tél. rens. : 01 56 43 20 20, <www.palais-decouverte.fr>.



“Les cheveux, qui nous accompagnent depuis l’enfance, associent étonnamment l’intime, le social, le culturel et forment un ensemble vivant, familier, mystérieux et paradoxal.”

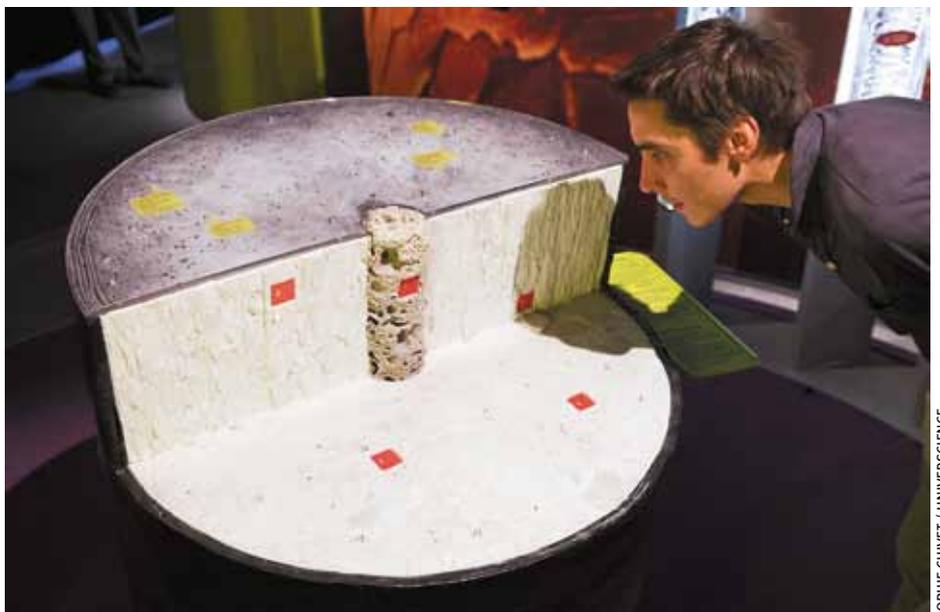
L’exposition est installée sur cinq cents mètres carrés et présentée en trois langues (français, anglais, espagnol) et en braille.

sorte, chacun de nous perd en moyenne cinquante à cent cheveux quotidiennement. Et l’on ne s’en rend pas vraiment compte! Sachez qu’une chevelure considérée comme normale se compose, en moyenne, de cent vingt mille cheveux. Il est loisible pour tout visiteur, au moyen d’un microscope qui a la capacité d’agrandir quatre cents fois, de comparer les cheveux de couleurs ou d’origines ethniques diverses tandis que, grâce à la mise en jeu d’une technique d’étude de leur chute, on

peut voir la surface d’un centimètre carré de cheveux s’élever en accéléré: du coup, on saisit que leur pousse est soumise à un cycle et combien elle peut varier selon l’origine ethnique de l’individu. Un vidéomicroscope installé dans l’appui-tête d’un fauteuil confortable vous offre la rare opportunité de voir vos propres cheveux majorés mille fois. Impossible de se priver d’une telle attraction. J’ai dû attendre un quart d’heure pour y passer, tant la chose plaît.

...

Une insolite sculpture d’un mètre de diamètre représente un cheveu grossi dix mille fois, ce qui donne la circonférence d’un arbre de belle taille.



SOPHIE CHIVET / UNIVERSCIENCE

... «*Les cheveux*, expliquent Marie-Christine Auzou et Sabine Melchior-Bonnet dans leur ouvrage *les Vies du cheveu* (Découvertes Gallimard), nous accompagnent depuis l'enfance; ils se métamorphosent sous les doigts des coiffeurs et bouleversent notre apparence comme notre humeur; ils associent étonnamment l'intime, le social et le culturel; ils sont symboles de féminité, de séduction ou de force et constituent un phénomène biologique, scientifique et esthétique passionnant; les cheveux forment un ensemble vivant, en même temps familier, mystérieux et paradoxal.» Ma foi, on ne saurait mieux dire...

Tout commence par un film, paraît-il unique au monde, projeté au sol, réalisé à l'aide de microscopes des plus puissants (optiques au départ puis électroniques à balayage) autorisant, écoutez bien, un grossissement d'un million de fois, par lequel nous sommes conviés à une incroyable plongée dans l'univers invisible à l'œil nu de la matière du cheveu, ce jusqu'aux limites de sa structure moléculaire. En trois minutes, au cours de ce voyage virtuel, néanmoins constitué d'images réelles, n'est-on pas à même de découvrir l'insoupçonnée beauté de l'infiniment petit? Il est des cheveux qui souffrent d'anomalies. Il n'est pour s'en convaincre que de considérer ces saisissants clichés de pointes fourchues, d'un cheveu dépourvu d'écaillés, d'un nœud de cheveu ou d'un cheveu à bulbe, ce qui résulte d'une incongruité génétique.

Les écaillés de kératine imbriquées comme les tuiles d'un toit

Savez-vous qu'il est impossible d'écraser un cheveu avec un marteau et que, mouillé, un cheveu peut s'allonger de 50 %? Il peut d'ailleurs s'allonger ou raccourcir selon l'humidité ambiante. Grossie dix mille fois, la tige du cheveu – d'après la sculpture en forme de tronc d'arbre plus haut mentionnée – dévoile l'entière complexité de la structure du cheveu. A l'extérieur, les écaillés de kératine sont imbriquées comme les tuiles d'un toit. A l'intérieur, ce sont des fibres de kératine entrelacées qui constituent le cortex entourant la partie centrale, la moelle. C'est tellement costaud le cheveu, surtout en tignasse, que des femmes, au cirque ou en plein air sous un hélicoptère, peuvent rester suspendues par là au-dessus du vide. La preuve sur place: le visiteur peut tester la résistance du cheveu en soulevant un poids de trois kilos

C'est tellement costaud, le cheveu, surtout en tignasse, que des femmes, au cirque ou en plein air sous un hélicoptère, peuvent rester suspendues par là au-dessus du vide.

accroché à une mèche de deux cents cheveux, théoriquement capable de supporter ce poids. Dans deux autres vitrines, un poids de cent grammes est porté par cinq cheveux et un autre, de trente kilos, est tenu par deux mille. Bon, et les chauves? Apprenez que la chute des cheveux, qui découle de facteurs génétiques et hormonaux, a pour nom scientifique «*alopécie androgénétique*» et qu'elle se caractérise chez l'homme, au stade ultime, par la persistance d'une couronne capillaire autour de la nuque. Qu'en est-il des cheveux blancs? Il est possible, toujours par le truchement du microscope, de comparer différents follicules, ces bulbes situés à quatre millimètres sous la peau, dans lesquels le cheveu prend naissance: ceux d'un cheveu blanc, d'un cheveu gris et d'un cheveu pigmenté. On constate alors la disparition, dans le cheveu blanc, des grains de mélanine (responsables de la pigmentation du cheveu) et des mélano-

cytes (cellules productrices de mélanine). Une expérience tactile des plus amusantes est proposée. Il s'agit de comparer au toucher cheveux humains et poils d'animaux, au demeurant relativement proches, voire «cousins». Hormis les longueurs éventuelles respectives, la différence est avant tout d'ordre biologique; les écaillés du poil du vison sont denses et celles du ragondin, qui évolue dans l'eau, sont moins serrées...

Les séries policières à la télévision abondent en experts scientifiques capables de mener l'enquête génétique à partir d'un seul cheveu trouvé sur le lieu du crime. C'est qu'en effet le cheveu possède l'extraordinaire faculté de permettre de retracer l'histoire de l'individu à qui il appartenait. Ne peut-on y déceler jusqu'au mode de vie, au comportement alimentaire, aux accidents de santé? C'est que, matériau imputrescible, le cheveu est le détenteur de précieuses informations. C'est ainsi que l'on a pu découvrir en laboratoire que Ramsès II avait des cheveux blond-roux! Enfin, qu'il soit droit ou crépu, il demeure malaisé de caractériser avec précision la forme du cheveu, et aucun n'est semblable à un autre. On a droit dans l'exposition à une «*échelle de frisure*» (ça existe), applicable à tous les cheveux du monde, élaborée par les chercheurs de L'Oréal qui s'entendent à les couper en quatre. Elle va de 1 à 8, du lisse et du droit jusqu'au très frisé et au crépu. Un «*frisomètre*» vous autorise ainsi, en disposant l'un de vos cheveux sur l'échelle, de déterminer votre propre niveau de frisure, ce qui ajoute sans aucun doute énormément à la connaissance de soi.

Jean-Pierre LÉONARDINI



SOPHIE CHIVET / UNIVERSCIENCE

A Nantes et ailleurs

C'est un extraordinaire florilège de la musique russe qu'a offert cette année la Folle Journée de Nantes, et il faut espérer que les éditions nous permettront de retrouver ses grandes heures : la soprano Yana Ivanilova et le trio Wanderer dans les mélodies de Rachmaninov et de Chostakovitch, les pianistes Nicholas Angelich, Boris Berezovsky et Jean-Claude Pennetier, ce dernier dans une précieuse reconstitution du concert donné par Scriabine, en 1915, à Saint-Petersbourg, dix-huit jours avant sa mort. Et aussi les chœurs de l'Oural, la Capella de Saint-Petersbourg et le Chœur du Patriarcat de Moscou dans *Les Vêpres* et *Les Carillons* de Rachmaninov et des pages sacrées traditionnelles. Pour l'heure, la pianiste Claire-Marie Legay présente un charmant *Voyage en Russie* composé de courtes pièces de Tchaïkovski à Rachmaninov, tandis qu'Andreï Korobeïnikov offre un magistral récital Chostakovitch comportant les deux *Concertos pour piano* et les *Vingt-Quatre Préludes*.

• CHOSTAKOVITCH, "CONCERTOS POUR PIANOS 1 ET 2", "24 PRÉLUDES" OP. 34, PAR ANDREÏ KOROBÉIKOV ET LE LAHTI SYMPHONY ORCHESTRA, DIRECTION OKKO KAMU, UN CD MIRARE, JANVIER 2012, ENVIRON 15 €.

Et toujours dans le sillage de la Folle Journée, les sœurs Lidija et Sanja Bizjak interprètent (magnifiquement) à quatre mains les réductions pour piano, par Stravinsky lui-même, de ses deux grands ballets, *Petrouchka* et *Le Sacre du printemps*. La musique de Stravinsky est fondée sur le rythme et la percussion, et la réduction pour piano, qui met en évidence le squelette des œuvres, souligne l'aspect « archaïque » et sauvage du *Sacre* et colore *Petrouchka* d'une subtile atmosphère de féerie.

• STRAVINSKY, "LE SACRE DU PRINTEMPS" ET "PETROUCHKA", VERSION PIANO À QUATRE MAINS, PAR LIDIJA ET SANJA BIZJAK, UN CD MIRARE, JANVIER 2012, ENV. 17 €. Hors la Folle Journée, voici quelques autres parutions récentes, avec les *Symphonies* de Prokofiev tout d'abord. De Prokofiev on connaît principalement les *Concertos pour piano*, les deux *Concertos pour violons*, les ballets *Roméo et Juliette* et *Cendrillon*, des *Sonates pour piano* qui rappellent que le compositeur fut lui-même un grand pianiste, comme Rachmaninov... Beaucoup moins les symphonies, mise à part la *Cinquième*, popularisée par Leonard Bernstein. La récente réédition des *Sept Symphonies*, dirigée par l'excellent chef russe Guennadi Rojdestvenski – la meilleure interprétation des catalogues –, est donc une excellente occasion de se familiariser avec ces pages contrastées, depuis la *Symphonie classique* de jeunesse, prime-sautière et alerte dans le style néoclassique des Ballets russes, c'est-à-dire pimentée de modernisme, jusqu'aux vastes horizons des dernières symphonies, en passant par la *Cinquième*, qui est effectivement la pierre angulaire de l'ensemble, avec son final en éclats de soleil. La leçon d'un maître de la narration à l'orchestre et d'un magnifique orchestrateur. Mais fallait-il en attendre moins de l'auteur de *Pierre et le Loup*?

• PROKOFIEV, "SYMPHONIES", GUENNADI ROJDESTVENSKI ET L'ORCH. SYMPHONIQUE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE D'URSS, 3 CD MELODIYA, FÉVRIER 2012, ENV. 30 €. Et pour rester dans le domaine de la symphonie, voici trois symphonies de Tchaïkovski dirigées par Valéry Gergiev à la tête de l'orchestre du Mariynsky. Pourquoi Tchaïkovski nous touche-t-il tant ? Par son lyrisme, par la richesse mélodique de ses thèmes, par sa musique qui épanche ses sentiments sans réserve et sans craindre l'emphase, comme cette *Sixième* et ultime symphonie si justement appelée « Pathétique » !

• TCHAIKOVSKI, SYMPHONIES 4, 5 ET 6, VALÉRY GERGIEV ET LE MARIYNSKY ORCHESTRA, TROIS DVD MARIYNSKY CAPTÉS À LA SALLE PLEYEL EN 2010, ENV. 30 €.

A suivre...

bouteilles Bourgogne Gevrey- Chambertin

Philippe Huguenot est un vigneron talentueux.

Installé à Marsannay, au début de la Côte de Nuits, il produit une belle gamme de bourgognes dans une échelle de prix tout à fait raisonnable. Dans cette région si morcelée, si complexe en termes de clos, de climat, le nom du viticulteur est souvent plus déterminant que l'appellation elle-même. Il n'est pas rare, en effet, à l'intérieur d'une même appellation, et à des tarifs identiques, que le bon côtoie le médiocre. Vous pourrez ici vous faire vraiment plaisir sans trop casser votre tirelire.

Le domaine achève son passage en culture biologique, et les vins présentés dans l'excellent millésime 2009 offrent tous cette belle couleur vineuse et cette richesse en tanin garantes d'une bonne espérance de vie. Je vous recommande particulièrement :

- le Fixin Petits Crais (16 euros), le plus accessible, avec une matière gourmande et des tanins qui commencent à se fondre. Il conviendra à une belle viande rouge ou à des pigeons en cocotte ;

- le Marsannay Champ-Perdrix (17 euros) présente un beau nez de fruits rouges, avec des tanins ronds et souples. Dans quelles années, il accompagnera dignement une pièce de veau aux morilles ou des cailles farcies ;

- les Gevrey-Chambertin :
 - le Village (21 euros), d'une matière ample et riche, bien équilibré, à déguster dans cinq ans minimum ;
 - les Vieilles Vignes (27 euros), d'une moyenne d'âge de soixante-quinze ans, aux tanins puissants mais sans rudesse, offre à l'œil une robe profonde. Il faudra s'armer de patience pour l'apprécier dans dix ans sur un filet de bœuf aux truffes ou du fromage d'Epoisses.

Une belle adresse qui ne vous décevra pas.

Georges SULIAC

• DOMAINE HUGUENOT – 7-9, RUE LLE DU CARRON, 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE, TÉL. : 03 80 52 11 56.

CAVAILLON

Du 15 au 31 mars, au théâtre de Cavaillon (Scène nationale), autour du thème « Placés de la démocratie ! Culture(s) en Méditerranée », il y aura des expositions, du théâtre, de la danse, de la musique, avec entre autres des artistes comme Leïla Souissi, Myriam Marzouki, Nacera Belaza, Françoise Sliwka, Yuval Pick, Jalila Baccar, Fadhel Jaïbi, Sonia Wieder-Atherton et Xavier Marchand.

SAINT-DENIS

Le spectacle « Paroles gelées », d'après François Rabelais, mis en scène par Jean Bellorini, qui signe aussi l'adaptation avec Camille de la Guillonnière, sera à l'affiche du Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis (Centre dramatique national) du 8 au 25 mars. Treize comédiens donnent le corps au « Quart Livre », dans lequel l'auteur de Gargantua envisage comme « une utopie plus ou moins avouée », ainsi que dit Jean Bellorini.

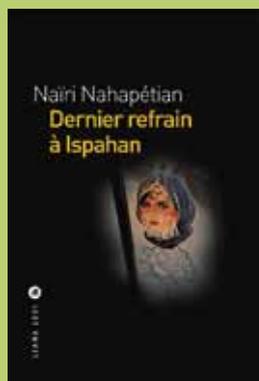
NIETZSCHE

Seule en scène, Laurence Mayor, du 8 mars au 1^{er} avril, va jouer « Nietzsche, Zarathoustra et autres textes », dans la petite salle de la Maison de la Poésie (passage Molière – 157, rue Saint-Martin, 75003 Paris, tél. : 01 44 54 53 00, <www.maisondelapoesieparis.com>). « La lecture des textes de Nietzsche me fait l'effet d'un grand nettoyage, dit-elle, ça revigore, car il y a chez lui un perpétuel hymne à la vie et la créativité. »

COUP DE GUEULE

Il n'y a pas de mauvais genres...

PARFOIS, JE L'AVOUE, JE NE SUPPORTE PLUS LES STUPIDITÉS QUE L'ON PEUT LIRE OU ENTENDRE AU SUJET DES LITTÉRATURES POLICIÈRES.



Pourtant, depuis plus de soixante ans que je suis tombé dans la marmite du polar, je ne vous dis pas toutes les obscénités que j'ai pu entendre sur ce genre populaire, ce genre au sein duquel on trouve pourtant toujours ce que l'on cherche. Quelques exemples avec les récentes parutions. Vous souhaitez lire un roman qui se déroule à Venise? Choisissez *La Petite Fille de ses rêves* (Points Seuil) de Donna Leon. Non, elle n'est pas italienne, elle est américaine, mais elle vit à Venise, alors... Pensez si elle connaît la ville! D'ailleurs, elle ne s'est pas limitée à vous conter les enquêtes criminelles du commissaire Brunetti, son flic préféré. Ainsi, dans *Brunetti passe à table*, elle propose à ses fidèles lecteurs une centaine de recettes qui mettent en avant la cuisine italienne authentique. Si vous êtes accro aux recettes, laissez-vous tenter par Blandine Vié qui a enquêté à son tour sur un autre commissaire très populaire pour écrire *San Antonio se met à table*. Traductrice et auteure de polars, Anne Martinetti est, comme Blandine, une passionnée de cuisine! Elle s'est ainsi intéressée avec succès aux péchés gourmands d'écrivains, de cinéastes et même à ceux de leurs héros. Exemples: *Crèmes et châtiments* (pour Dostoïevski), *La Sauce était presque parfaite* (pour Hitchcock) et le dernier paru aux Editions du Chêne, *Alimentaire mon cher Watson*, dont je vous laisse deviner quel personnage en est l'inspirateur. Mais continuons notre quête. Quoi? Vous cherchez un polar sur l'Iran? Oui, bien sûr, ça existe. Dans *Un espion d'hier et de demain* (Points Seuil), l'un des maîtres du récit d'espionnage, Robert Littell, a imaginé un complot diabolique dont les acteurs ont prévu de faire exploser une bombe nucléaire à Téhéran en faisant croire à une erreur des Iraniens. Toujours sur l'Iran, je vous propose *Dernier Refrain à Ispahan*, le second roman de Naïri Nahapétian. Cette jeune femme, alors âgée de neuf ans, a quitté l'Iran après la révolution islamique. Aujourd'hui journaliste à Paris, elle travaille pour *Alternatives économiques* et elle a effectué de nombreux reportages dans son pays natal, dont la situation sociale lui a inspiré ce polar dans lequel Roxana, une célèbre chanteuse iranienne, qui jusqu'alors vivait en exil, revient à Ispahan, sa ville natale, avec un projet révolutionnaire: donner un concert public avec d'autres femmes alors qu'il est interdit pour une femme, entre autres entraves à sa liberté, de montrer ses cheveux et de chanter en public. Que croyez-vous qu'il advint à la courageuse Roxana? Vous pourrez le découvrir grâce à l'enquête menée

par Narek Djamshid, jeune journaliste franco-iranien déjà rencontré dans le premier polar de Naïri. Grâce à lui, la complexité de la vie sociale iranienne vous semblera bien plus limpide. Avant de poursuivre notre découverte de quelques nouveautés, je ne résiste pas au plaisir de vous donner à lire quelques phrases extraites de l'article consacré au polar (page 673) dans le *Dictionnaire égoïste de la littérature française* de Charles Dantzig: «*C'est curieux, cette épidémie de romans policiers. Cette vision populiste du monde. Elle a influencé les romanciers normaux et la littérature a été peu à peu infectée d'esprit policier, cette paresse de l'imagination.*» Non seulement l'auteur de cette phrase déteste le genre (ce qui est son droit), mais en plus il fait acte de suffisance et d'élitisme en crachant son mépris sur les lecteurs de polars et sur ceux qui les écrivent. Avant ou après ces lignes, le moraliste littéraire poursuit son analyse dans le même article: «*Les polars sont des romans à thèse. Il n'y a pas plus moral: la saleté du monde, personnifiée par un patron de Pme de province partouzeur, un chef de clinique politicard et un évêque pédophile, est méticuleusement dénoncée par un inspecteur morose et mal rasé qui a pris une cuite la veille. Populaires, très bien traités par la critique, ils se croient subversifs.*» Je m'abstendrai de commentaire, sauf à dire que le mot «populaire», de façon générale, n'est guère apprécié des élites... Dont acte!

Un autre intellectuel, Claude Aveline (1901-1992), célèbre pour son œuvre (dont une série policière (*L'Abonné de la ligne U*) et pour son goût du dialogue et de la tolérance, a écrit: «*Il n'y a pas de mauvais genres, il n'y a que de mauvais écrivains*», ce qui correspond bien à la façon de penser des polardeur en général. Ça m'a calmé les nerfs d'évoquer pour vous les propos incroyables de Charles Dantzig. J'y reviendrai prochainement en évoquant les (bonnes) raisons que nous avons de lire des polars. Tiens, un petit dernier: savez-vous qu'il existe des polars au pays de Kim Il Sung? Certes, ce n'est pas un Coréen du Nord qui a écrit *La Sève et le Sang* (Point Seuil), mais un certain James Church, ancien agent secret. Et comme il connaît aussi bien le sujet que le terrain, on a plaisir à suivre les enquêtes de son personnage récurrent, l'inspecteur O, de la police de Pyongyang. ◀

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

• NAÏRI NAHAPÉTIAN, *DERNIER REFRAIN À ISPAHAN*, EDITIONS LIANA LEVI, 221 PAGES, 15,5 EUROS.

NAUFRAGE

Le corps du dépit

DANIEL PENNAC PROPOSE UNE LEÇON D'HUMANISME PASSIONNANTE SUR UNE ÉPOQUE QUI A SACRALISÉ LE CORPS POUR MIEUX L'OCCULTER.



« *La peau est ce qu'il y a de plus profond.* »

Ce paradoxe de Paul Valéry, Daniel Pennac en a fait un journal, *Journal d'un corps*, sorte de manifeste romanesque contre la littérature égotico-narcissique triomphante. Le narrateur propose un journal intime d'une forme nouvelle, puisqu'il s'agit de faire de son corps son héros : « *Plus on l'analyse, ce corps moderne, plus on l'exhibe, moins il existe* », écrit le narrateur en préambule à ce journal commencé en 1935 et qui s'achève en 2010 avec sa disparition. Le héros a grandi entre une mère qui ne l'a jamais embrassé et un père qui ne le pouvait plus : soldat de la Grande Guerre, les poumons en dentelle, l'homme n'était qu'une ombre qui vivait au ralenti (« *Mon père au corps d'écorce* », écrit-il). Devant son miroir, l'enfant ne se voyait pas, puisqu'il n'était que l'ombre de l'ombre paternelle : « *Tu ne ressembles à rien* », lui disait sa mère. Il faudra du temps pour qu'il adopte cette enveloppe corporelle, la remplisse, la façonne, la respecte et finalement se mette à son écoute. Dans ce journal, c'est le corps qui réfléchit et la psyché qui le suit de loin.

Et, sous la plume du narrateur, le scatologique permet l'eschatologie d'une existence qui ne sera vue que par le petit bout de l'urètre : l'amour, la dépression, la vie sociale et professionnelle, le deuil n'auront le droit qu'à un traitement clinique. Le narrateur biffe ce qui relève de l'émotion, jette ce qui relève des prétentions de l'*ego* pour prêter l'oreille aux seules confidences de sa « chair » et tendre. On ne perçoit sa vie qu'à travers les péripéties d'un corps qui est le sien mais qui ressemble au nôtre. Diariste de ses diarrhées, le narrateur écrit comme les hommes urinent : avec soulagement et avec un sentiment de plénitude amusée. Le narrateur cite souvent Montaigne, l'auteur des *Essais*. Pennac en écrit une variation qui pourrait s'intituler *Des aisselles*, car les odeurs, fragrances ou flatulences, qui enivrent ou répugnent, trahissent notre intimité et disent notre unicité. Je sens, donc je suis. Avec beaucoup d'humour et de poésie, de pudeur et de lucidité, Pennac interroge cet inconnu que nous occupons le temps d'une vie et que nous connaissons si mal. Le narrateur n'hésite pas à évoquer ses problèmes de tuyauterie artérielles à l'origine de débordements avilissants ou des pannes humiliantes. Les déambulations du narrateur avec une poche en plastique pour suppléer une vessie récalcitrante valent toute les leçons de philosophie. « *Il y a un peu*

de testicule au fond de nos sentiments les plus sublimes », écrivait Diderot. Et il y a un peu de vessie au fond de nos souffrances les plus insupportables, répond Pennac. Et, là encore, ce sont l'humilité et la dérision qui sauvent le narrateur. Si la flaccidité de son sexe lui fait perdre sa placidité, il lui faudra une bonne dose d'ironie pour rester « en corps » un peu de ce monde. La vieillesse est un naufrage. Alors il faut faire jouer l'orchestre jusqu'au bout. A travers ce *Journal d'un corps*, Pennac livre une leçon d'humanisme passionnante sur une époque qui a sacralisé le corps pour mieux l'occulter : « *O corpora, o mores...* »

Les Sauvages, premier roman de Sabri Louatah, est un version stéphanoise de la série *Vingt-Quatre Heures*. L'auteur connaît ses classiques de la télé et du cinéma : les grandes sagas commencent souvent par un mariage. Les sauvages aussi : ce temps festif autorise des plans-séquences sur des personnages truculents ou pathétiques, transparents ou inquiétants. Dans la communauté beur de Saint-Etienne, tout une famille est rassemblée, cousins, cousines, Arabes et Kabyles, dealers et traders. La mariée est belle et désirable mais, hélas, pas par le marié, incapable d'assumer son homosexualité. Une rumeur circule par le biais de Sms anonymes. La tension monte. D'autant que nous sommes à quelques heures de la clôture du deuxième tour de l'élection présidentielle où s'affrontent Nicolas Sarkozy et un candidat issu de l'immigration. Un « 21 avril à l'endroit » a rendez-vous avec la fiction. Chaque chapitre est construit comme un compte à rebours qui transforme une petite frappe des quartiers stéphanois en une arme politique redoutable. La fin ouverte de ce premier tome annonce déjà une suite. C'est une bonne nouvelle, car l'écriture nerveuse n'empêche pas de croquer en quelques phrases des portraits bigarrés, de disséquer les mœurs d'une jeune génération qui a placé sa confiance dans ses codes Pin plutôt que dans le respect des codes des Anciens. *Les Sauvages*, c'est le roman à lire quand on n'arrive plus à décrocher de la télé : c'est de la série romancée. Ou du roman « canalisé »... ▶

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

DANIEL PENNAC, *JOURNAL D'UN CORPS*, GALLIMARD, 388 PAGES, 22 EUROS.

SABRI LOUATAH, *LES SAUVAGES*, FLAMMARION, 307 PAGES, 19 EUROS.

PETITE ENFANCE

La prévention n'est pas une affaire de couches-culottes !

LE COLLECTIF PAS DE ZÉRO DE CONDUITE POUR LES ENFANTS DE TROIS ANS ORGANISAIT, À LA FIN JANVIER, UN FORUM SUR LA "PRÉVENTION PRÉVENANTE" : L'OCCASION D'ÉCHANGER AVEC DES CENTAINES DE PROFESSIONNELS ET DE RESTER MOBILISÉS FACE AUX TENTATIVES PERSISTANTES DE STIGMATISATION ET DE FORMATAGE PRÉCOCE DES ENFANTS.

Le court-métrage dérange ⁽¹⁾. Des enfants de maternelle répondent à un test sur ordinateur où ils doivent autoévaluer leurs comportements. L'un d'entre eux est diagnostiqué par le psychologue comme présentant des troubles pouvant annoncer le développement d'une maladie mentale, parce qu'il reconnaît lui-même être parfois « méchant » avec d'autres enfants ou commettre des actes que l'école ou les adultes reprochent. Sa mère – qui élève seule le garçon – est convoquée devant le psychologue, en présence de l'institutrice, qui juge l'enfant « turbulent », sans plus de commentaire mais sans remettre en cause non plus le diagnostic du psychologue. Les jours suivants, la mère finit par être gagnée par le doute, au point de se comporter elle-même avec son enfant comme s'il avait effectivement un problème comportemental. L'enseignante et les autres enfants intériorisent cette image et se comportent également avec le garçon en fonction de ce regard porté sur lui... Pourtant, il ne fait rien de plus choquant que n'importe quel enfant de quatre-vingt ans ! « L'enfant se trouve enfermé dans

une prophétie autoréalisatrice, explique le pédopsychiatre Roger Teboul. *Il y a de fortes chances pour qu'il se conforme au miroir que les autres lui renvoient de lui-même. D'autant plus que, dans ce cas, il croit avoir lui-même révélé aux autres, au travers du test, à quel point il était a-normal.*»

Non au fichage, à la stigmatisation des enfant

Dans l'amphithéâtre bondé de l'Institut de psychologie de Boulogne-Billancourt (92), les réactions sont vives. Le collectif Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans ⁽²⁾, qui organise ce nouveau forum des professionnels de l'enfance et de la famille, a souhaité ouvrir ces deux jours d'échanges par cette projection – heureusement toujours de l'ordre de la fiction – dans un futur où l'enfant, sous haute surveillance, ne serait plus considéré que comme un être potentiellement dangereux qu'il faudrait corriger et redresser dès la moindre déviance. « *J'ai voulu montrer ce qui se passerait si des expertises comme celle publiée par l'Inserm en 2005 sur le dépistage des "troubles de conduite" dès l'âge de trois ans avaient été suivies d'effet, explique le réalisateur Nicolas Silhol. Le logiciel*

"Dominique interactif" montré dans le film est celui évoqué par l'Inserm.» Cette expertise pseudo-scientifique, qui s'appuyait sur les pratiques de certains pays anglo-saxons, a été mise au placard après avoir provoqué un tollé. Elle est aussi à l'origine du collectif Pas de zéro de conduite, qui rassemble un réseau informel et évolutif de dizaines d'associations et des professionnels de la petite enfance – médecins, psychologues, pédopsychiatres, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, enseignants, assistantes sociales. Le collectif s'appuie sur des décennies d'expérience dans le domaine du travail auprès des enfants et de leurs familles, et défend d'autres valeurs et pratiques que la stigmatisation, le déterminisme social et la surmédicalisation comme seul « remède ». Rappelons que l'expertise de l'Inserm s'appuyait sur l'affirmation que certains comportements dépistés chez des enfants dès trois ans étaient prédictifs de leurs futures évolutions vers la violence et de leurs conduites asociales, autrement dit de leur probable délinquance. Le collectif ne se contente pas de démolir l'argumentaire – réactionnaire – et les méthodes pseudo-scientifiques aberrantes de ceux qui défendent cette vision du destin des individus.

STEPHANE MORTAGNE / MAXPPP



(1) Tous les enfants s'appellent Dominique, de Nicolas Silhol et Roger Teboul.



Nous voulons prendre en compte les dimensions sociale, existentielle, émotionnelle de l'accouchement et de la naissance. Cela s'avère d'autant plus important que nombre de femmes enceintes se trouvent actuellement dans l'isolement et la solitude. Nous essayons de resocialiser ce qui est avant tout un bouleversement relationnel.

Même si la vigilance reste de mise, car ce courant idéologique demeure toujours aussi offensif, au point que le gouvernement est revenu à la charge en novembre 2011, le ministre de l'Education proposant que les enfants soient évalués dès la grande section de maternelle. Officiellement, il s'agit de dépister ceux qui ont besoin d'être aidés. Mais le dispositif laisse songeur – c'est toujours la conformité des comportements et l'obéissance qui sont recherchés –, et les enfants seraient fichés en fonction de trois critères: «R.A.S.», «A risque», «A haut risque». Il s'agirait aussi de mettre en place un classement national des performances de chaque école, en situant la réussite de chacune par rapport à une norme... *Quid* de la parole et du travail de l'enseignant? Et n'existe-t-il pas déjà des outils pertinents utilisés par les orthophonistes, les psychologues, les médecins scolaires pour identifier les problèmes de certains enfants et y remédier, quand les équipes de soutien (notamment au sein des Rased) n'ont pas été complètement démantelées? Pour le collectif, résister à cette régression de la pensée et des pratiques implique aussi de valoriser les centaines d'actions et d'initiatives qui contredisent cette vision

de l'être humain, qu'il soit bébé, adolescent ou adulte. S'appuyant sur des décennies de réflexion et d'expérience, des professionnels et des bénévoles, malgré la défiance de la majorité politique actuelle et la réduction des moyens, s'investissent sans compter pour la cause des enfants. Héritiers de la Maison verte créée par Françoise Dolto, travailleurs sociaux, psychologues, soignants, artistes, musiciens, plasticiens créent ou animent des lieux d'accueil, refusent d'être de simples agents du contrôle social, prennent en compte la complexité et la globalité de ce qui fait un humain: la réalité sociale ou familiale, l'histoire de chacun, enfant comme parent, des problèmes de santé mentale ou de santé tout court.

Pour une prévention non prédictive, mais "prévenante"

Une prise en charge de la complexité qui demande du temps et de l'énergie mais s'avère plus efficace et plus porteuse d'avenir que l'autoritarisme ou la neutralisation par les psychotropes. «Le concept de "prévention prévenante" a émergé du croisement des expériences et des réflexions comme valide pour valoriser le travail des professionnels et leur regard sur l'enfant», explique l'introduction

Ecole, famille, patrie

... à l'ouvrage que le collectif vient de publier pour mettre en lumière aux yeux du grand public et des professionnels une quarantaine de ces expériences dans les domaines de la prise en charge sociale, psychologique, médicale, judiciaire ⁽²⁾. Globalisantes, efficaces, adaptables en fonction des besoins et des situations, elles font de cet ouvrage un acte de résistance contre toute tentative de conditionnement. C'est aussi un manifeste pour la singularité et la liberté du développement de chaque enfant, des processus de parentalité, qui a «*vocation à irriguer l'ensemble des dispositifs, institutions ou organismes où vivent des enfants*». Elles illustrent en effet la volonté d'échanger et de multiplier le travail interdisciplinaire pour faire évoluer les pratiques. Elles ont aussi vocation à interpeller les responsables institutionnels et politiques car, malgré l'extraordinaire engagement des acteurs, leurs résultats ne sont palpables que sur le long terme, et la pérennité de certaines structures n'est pas assurée sans soutien financier. C'est le cas, par exemple, de la maternité des Bluets (Paris), qui s'est toujours refusée à considérer que l'accouchement n'était qu'un acte technique et se retrouve étranglée par la tarification à l'activité, forfaitaire, qui ne prend pas en charge l'ensemble de l'accompagnement pré- et postnatal proposé aux familles et aux enfants: groupes de parole, préparation à l'accouchement, soutien psychologique, etc. «*Nous voulons prendre en compte les dimensions sociale, existentielle, émotionnelle de l'accouchement et de la naissance d'un enfant*, rappelle Claude Eguillion, obstétricienne aux Bluets. *Cela s'avère d'autant plus important que nombre de femmes enceintes se trouvent actuellement dans l'isolement et la solitude. Les dépressions postnatales se multiplient, les femmes sont dépassées. Nous essayons de resocialiser ce qui est avant tout un bouleversement relationnel.*» Jeune papa pour la quatrième fois, notre Président ne devrait-il pas savoir que faire un enfant et l'élever, c'est plus complexe que changer une couche? ◀

Valérie GÉRAUD

(2) *La Prévention prévenante en action*, par le collectif Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans, éditions Eres, 2012, 247 pages, 14,50 euros.

Petite enfance. Manifeste pour une prévention prévenante, éditions Erès, 2011, 38 pages, 3 euros. Ouvrages complétés d'une bibliographie conséquente. Le site :

<www.pasde0deconduite.org>. Cf. aussi, par le collectif Les états généraux pour l'enfance, *Plaidoyer pour la cause des enfants*, éditions Erès, 2012, 128 pages, 10,50 euros, <www.etatsgenereuxpourl'enfance.blogspot.com>.

À QUAND LA MAISON DE REDRESSEMENT POUR LES ENFANTS QUI NIERAIENT LES BIENFAITS DE LA MISSION CIVILISATRICE DE LA FRANCE DANS SES ANCIENNES COLONIES?

«*Nous n'avons jamais confondu politique familiale et politique sociale*»: visitant une crèche à Lavaur (Tarn), le 7 février, Nicolas Sarkozy a en effet rappelé que sa priorité en matière de petite enfance n'avait rien de social... Se félicitant de la vitalité démographique de la France – d'autant qu'elle n'aurait rien à voir avec l'immigration –, il n'a pas pour autant profité de l'occasion pour présenter un plan de construction de crèches ou autres structures d'accueil pour les tout-petits. Il n'a pas non plus réagi à la mobilisation des enseignants et

Le désengagement de l'Etat en matière de petite enfance n'est pas qu'une question de budget.



parents d'élèves des maternelles de la ville, dont les classes sont saturées d'enfants – même si, comme partout où il y a sureffectif, les moins de trois ans en sont refoulés – et qui restent pourtant sous la menace permanente de fermeture... Il faut préciser que les manifestants avaient été éloignés à des centaines de mètres de la zone de sécurité. Une banderole leur a même été volée à l'arraché – par des «*inconnus*» (*sic!*) –, tandis que le Président était acclamé devant la mairie par des élèves de l'école primaire du centre-ville, réquisitionnés sans l'autorisation de leurs parents, équipés de drapeaux français et encouragés à crier «*Sarkozy! Sarkozy!*» pour les caméras. Une manifestation à l'appel de la Cgt et de la Fsu était elle aussi reléguée hors des limites de la commune.

Cette mise en scène en rappelle de plus anciennes couleur sépia... C'est que le désengagement de l'Etat en matière de petite enfance n'est pas qu'une question de budget. Après tout, les femmes qui ne peuvent se payer une garde d'enfant n'ont qu'à s'abstenir de travailler... Quant à l'école maternelle, que bien des pays nous envient, elle n'est pas obligatoire! Manifestement très informé des apprentissages en cours à la maternelle, l'ancien ministre de l'Education, Xavier Darcos, n'a-t-il pas décrété que les enseignants n'avaient pas besoin d'un bac plus cinq pour «*faire faire des siestes à des enfants ou [...] leur changer les couches*»? Tout cela accompagné de références à la nécessité de restaurer la morale, l'autorité, la discipline. Encore quelques semaines, et nous entendrons prôner les bienfaits des punitions corporelles et la maison de redressement pour nos chères têtes blondes qui nieraient les bienfaits de la mission civilisatrice de la France dans ses anciennes colonies. V.G. ▶

DISLOCATION RÉSISTANCE COLLECTIVE



Au cours du xx^e siècle, un modèle social s'est imposé en France au prix de luttes parfois dures et longues. Beaucoup d'intelligence et de pugnacité ont été nécessaires pour penser et mettre en œuvre une architecture pertinente, à la hauteur des enjeux. Celle-ci repose notamment sur quatre principaux registres interdépendants : les droits, les institutions, les savoirs et les actes de métier. Or les politiques mises en œuvre ces dernières années opèrent une dislocation de ces différents registres, au nom du pragmatisme, de l'individualisation ou de la performance. En outre, la recherche effrénée d'économies s'accompagne d'un lot de publicités mensongères

(qualité, libre choix, droit opposable...). Un intense travail de remise en cause des représentations du social et des valeurs de solidarité est passé par là, contribuant à affaiblir les pratiques de terrain et la culture politique propres au champ social, malgré la remontée préoccupante des inégalités. Comment y résister collectivement ? Poursuivant la réflexion entamée dans *Trop de gestion tue le social* (La Découverte, nouvelle éd. 2010), Michel Chauvière montre ici que notre héritage juridique, institutionnel, cognitif et professionnel, loin d'être la cause d'inutiles dépenses publiques et d'un assistanat chronique, constitue au contraire une ressource incontournable pour apporter une réponse solidaire et globale à la question sociale qui nous interpelle tous.

L'INTELLIGENCE SOCIALE EN DANGER, Michel Chauvière,
LA DÉCOUVERTE, 21 €.

ÉCONOMIE HISTOIRE DE CRISES

La finance a pris une place démesurée dans nos économies, et ses dérapages pèsent lourdement sur l'emploi et le bien-être des populations partout dans le monde. Mais il n'est pas facile pour le simple citoyen de comprendre les ressorts de l'instabilité financière, afin d'apprécier la pertinence des politiques qui prétendent la combattre. D'où l'intérêt de revenir sur les grandes crises du passé. Tel est le propos de ce livre aussi enlevé que pédagogique, où l'auteur fait le récit des plus exemplaires d'entre elles et de leurs issues : la fameuse bulle sur les tulipes dans la Hollande du xvii^e siècle ; la façon dont l'Écossais John Law a créé la première bulle boursière de l'histoire dans la France du régent ; la crise financière de 1907, qui a conduit à la création de la banque centrale des États-Unis. Et il revient de manière originale sur la crise de 1929, en montrant comment Roosevelt a usé de toute son habileté pour imposer les régulations qui allaient assurer plusieurs décennies de stabilité. Se dessine ainsi une « *économie politique des bulles* », dans laquelle s'inscrit parfaitement le dérapage des *subprimes*. On comprend mieux alors les mécanismes économiques en jeu dans les crises financières. Mais aussi le rôle joué par les inégalités sociales, les rapports de forces politiques et les batailles idéologiques. Disposer d'un tel schéma des crises permet de juger les multiples chantiers ouverts par le G20, leurs avancées et leurs faiblesses.

UNE BRÈVE HISTOIRE DES CRISES FINANCIÈRES. DES TULIPES AUX SUBPRIMES, Christian Chavagneux, EDITIONS LA DÉCOUVERTE (COLLECTION CAHIERS LIBRES), 240 PAGES, 16,50 €.

QUOTIDIENNES VOIX DE LA MULTITUDE

Créée en 2002, l'émission *Les Pieds sur terre*, produite par Sonia Kronlund et diffusée sur France-Culture du lundi au vendredi (de 13 h 30 à 14 h), a, depuis dix ans, donné la parole à des milliers de citoyens anonymes. Hommage à la multitude de vies et d'existences qui ont formé la matière du colossal travail radiophonique de tout une équipe, ce livre-anniversaire propose une sélection de témoignages qui, à la veille de l'échéance présidentielle de 2012, donnent à entendre l'histoire profonde d'une société aussi plurielle que mutante et rendent compte de ce qui, en dix ans, a changé en France, dans la vie des gens, les méthodes de travail, les maisons, les familles, les couples, comme dans le rapport au politique. Et, aussi, de ce qui est resté en l'état. Un livre en forme de « *portraits de langue* » qui, substituant les vertus du « *grain de la voix* » au carcan des langues de bois en tous genres, restitue toute sa dimension à l'expérience de chaque individu dont la parole créatrice suffit à refonder la légitimité des choix et des combats.

LES PIEDS SUR TERRE, Sonia Kronlund,
CHEZ ACTES SUD/FRANCE CULTURE, 22 €.

ÉCONOMIE À CONTRE-COURANT

La crise du capitalisme éclate aujourd'hui à la une de la presse, mais qu'est-ce au juste que ce système économique ? A-t-il toujours existé ? Comment fonctionne-t-il ? En dix chapitres clairs et pédagogiques, Michel Husson propose un petit cours d'économie critique, résolument à contre-courant de l'idéologie dominante, destiné à mieux faire comprendre les rouages essentiels, mais aussi les contradictions structurelles d'un système économique qui gouverne nos vies et les rend invivables. Le « *capital* » ne se réduit pas à une masse d'argent ou à un parc de machines et d'usines. Il s'agit avant tout d'un rapport social fondé sur la propriété des moyens de production, qui tire son origine d'un vaste mouvement d'appropriation privée et de dépossession. Si ce système a engendré une progression historique de la productivité, c'est en généralisant les principes de la concurrence. Mais les conditions nécessaires à sa reproduction font qu'il porte en lui la crise comme la nuée porte l'orage. La voie consistant à le réguler et à l'encadrer est plus bouchée que jamais, et il reprend sa liberté en faisant apparaître sa nature profonde, consistant à se perpétuer par la régression sociale. Sa mise en cause devient une question d'une actualité brûlante.

LE CAPITALISME EN DIX LEÇONS, Michel Husson, illustré par Charb, CHEZ ZONES, 16 €.

